



République du Bénin



Système des Nations Unies

Coopération Bénin – Nations Unies 2014 - 2018

**Plan d'Action Commun
du Système des Nations Unies
UNDAF ACTION PLAN 2014-2018**



République du Bénin



Systeme des Nations Unies

Plan d'Action Commun du Systeme des Nations Unies UNDAF ACTION PLAN 2014-2018



Mme Diene Keita
 Coordonnatrice des Activités Opérationnelles des Nations Unies



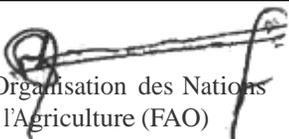
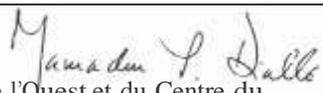
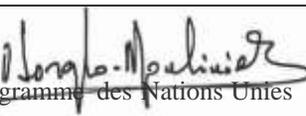
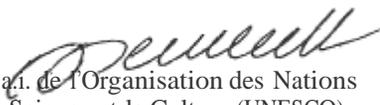
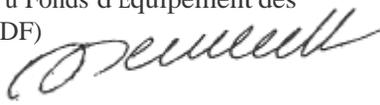
<p>M. Olivier Fremond Représentant Résident de la Banque Mondiale</p> <p align="right"></p>	<p>Mme Elisabeth Balepa Représentant Résident de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)</p> <p align="right"></p>
<p>M. François Murangira Directeur Régional de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)</p> <p align="right"></p>	<p>M. Youssouf Gamatié Représentant Résident de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)</p> <p align="right"></p>
<p>M. Mamadou Diallo Directeur Régional/Afrique de l'Ouest et du Centre du Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA)</p> <p align="right"></p>	<p>M. Jean-Charles Dei Directeur pays & Représentant Résident du Programme Alimentaire Mondial (PAM)</p> <p align="right"></p>
<p>Mme Odile Sorgho Moulinier Représentant Résident adjoint du Programme des Nations Unies pour le Développement</p> <p align="right"></p>	<p>Mme Diene Keita Représentant Résident du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)</p> <p align="right"></p>
<p>M. Magatte Guissé Représentant Résident du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR)</p> <p align="right"></p>	<p>Mme Anne Vincent Représentant Résident des Nations Unies pour les Enfants (UNICEF)</p> <p align="right"></p>
<p>M. Tirso dos Santos Représentant Multi-pays adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), Représentant pour le Bénin</p> <p align="right"></p>	<p>M. Marc Bichler Secrétaire Exécutif du Fonds d'Équipement des Nations Unies (CDF)</p> <p align="right"></p>
<p align="center">M. Marcel de Souza Ministre du Développement, de l'Analyse Économique et de la Prospective (MDAEP)</p> <p align="center"></p>	



table des matieres

ACrOnYMES	9
rESuME	13
1. InTrODuCTION	15
2. PARTEnARIATS, VAIEurS ET PrInCIPES	16
3. MESurES ET STRATéGIES DE MISE En œuVRE DES PrOGrAMMES	17
3.1 Croissance, emploi, sécurité alimentaire, égalité du genre et protection sociale	17
3.2 Santé y compris VIH/SIDA, maladies non transmissibles, nutrition, planification familiale, assainissement de base	19
3.3 Education de base	21
3.4 Protection contre les violences, les abus et l'exploitation	21
3.5 Gouvernance, participation et décentralisation	23
3.6 Gestion de l'Environnement, changements climatiques, crises et catastrophes	24
4. rESSOurCES ET STRATéGIES DE MOBILISATION DES rESSOurCES	26
5. GESTION DES PrOGrAMMES ET rESPOnSABILITÉS	27
5.1 Le Comité d'Orientation et de Pilotage (COP) du Plan d'Actions Commun	28
5.2 Le Comité Technique (CT) de gestion du Plan d'Actions Commun	28
5.3 Secrétariat Technique du Comité d'Orientation et de Pilotage du Plan d'Actions Commun	29
6. COMMunICATIOn	30
7. SuVIET éVALuATIOn	32
8. EnGAGEMEnTS Du GOuVernEMEnT	34
9. AuTrES DISPOSITIOnS	35
AnnEXES	37



acronymes

AFD	Agence Française de Développement
AGVSA	Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire
An	Assemblée Nationale
AnCB	Association Nationale des Communes du Bénin
APr	A Promise Renewed (Une Promesse Renouvelée)
BenInfo	Base de données socioéconomiques du Bénin
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
CAR MMA	Campagne d'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle en Afrique
CAR E	Cooperative for Assistance and Relief Everywhere
CCA	Common Country Assessment (Bilan Commun de Pays)
CCAD	Cellule de Coordination de l'Aide au Développement
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEnA	Commission Electorale Nationale Autonome
CePED	Centre pour le Partenariat et l'Expertise pour le Développement
CErF	Centre d'Etudes, de Recherches et de Formation Forestière
CnG/MAEP	Commission Nationale de Gouvernance du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs
CM1	Cours Moyen 1ère Année
COP	Comité d'Orientation et de Pilotage
CPAP	Country Programme Action Plan (Plan d'Actions de Programme de Pays)
CPn	Consultation Pré Natale
CPS	Centre de Promotion Sociale
CSPEF	Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers
CT	Comité Technique
CnIS	Comité National de Lutte contre le VIH/SIDA
CTB	Coopération Technique Belge
DAO	Delivering As One (Unis dans l'Action)
DC	Directeur de Cabinet
DDPD	Direction Départementale de la Prospective et du Développement
DDS	Direction Départementale de la Santé
DGAE	Direction Générale des Affaires Economiques
DGIFD	Direction Générale des Investissements et du Financement du Développement
DGPD	Direction Générale des Politiques de Développement
DGFrn	Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles

DPP	Direction de la Programmation et de la Prospective
DrFM	Direction des Ressources Financières et du Matériel
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EMICoV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages
ETME	Elimination de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant
EQF	Ecole de Qualité Fondamentale
Ex Com	Executive Committee
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FnDA	Fonds National de Développement Agricole
FO	Fistules Obstétricales
FS	Formations Sanitaires
GIZ	Agence Allemande de Coopération Technique
HAAC	Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication
HACT	Harmonized Approach to Cash Transfers (Approche Harmonisée de Transfert d'Espèces)
HCGC	Haut Commissariat à la Gouvernance Concertée
H/F	Homme/Femme
InSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
IASDEI	Laboratoire d'Etudes et de Recherche sur les Dynamiques Sociales et le Développement Local
IEPI	Liste Electorale Permanente Informatisée
MAEIAFBE	Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MCrI	Ministère Chargé des Relations avec les Institutions
MCTIC	Ministère de la Communication et des Technologie de l'Information et de la Communication
MDAEP	Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective
MDGIAAT	Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MECGCCrPrnF	Ministère de l'Environnement, Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières
MEMP	Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire
MErPMEDEr	Ministère de l'Energie, des Recherches Pétrolières, des Mines, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables
MESFTPrIJ	Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes
MFPTrADS	Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de la Réforme Administrative, chargé du Dialogue Social
MFPSSnHPTA	Ministère de la Famille, de la Protection Sociale, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes du Troisième Age
MICS	Multiple Indicators Clusters Survey (Enquête par grappes à Indicateurs Multiples)

MISPC	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes
MJJDH	Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme
MMEJF	Ministère de la Micro finance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes
MnT	Maladies Non Transmissibles,
MS	Ministère de la Santé
MTPT	Ministère des Transports et des Travaux Publics
OCPM	Office Central de Protection des Mineurs
ODD	Objectifs de Développement Durable
OFFE	Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OnAB	Office National du Bois
OnASA	Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire
OnG	Organisation Non Gouvernementale
OnuDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OnuSIDA	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OSC	Organisation de la Société Civile
OSD	Orientations Stratégiques de Développement
PAGIDF	Programme d'Appui à la Gestion Intégrée et Décentralisée des déchets par Filière
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAnA	Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques
PAn	Plan d'Actions National
PAPDFGC	Projet d'Appui à la Préservation et au Développement des Forêt Galeries et production de Cartographie de base numérique
PAPE	Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente
PCIME	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PDC	Plans de Développement Communaux
PDDSE	Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education
PeC/MAS	Prise en Charge des Malnutritions Aigues Sévères
PEFA	Public Expenditure and Financial Adjustment
PF	Planification Familiale
PHPS	Politique Holistique de Protection Sociale
PIB	Produit Intérieur Brut
PIFSAP	Projet d'Intégration des Forêts Sacrés dans le système des Aires Protégées du Bénin
PISEr	Plan Intégré de Suivi, d'Evaluation et de Recherche
PMA	Pays les Moins Avancés
PME/PMI	Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries
PnuD	Programme des Nations Unies pour le Développement
Pr	Présidence de la République

PSI	Population Service Information
PTA	Plan de Travail Annuel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTME	Prévention de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant
rAMu	Régime d'Assurance Maladie Universelle
rGPH 4	Recensement Général de la Population et de l'Habitation, 4ème édition
SAP	Système d'Alerte Précoce
SArA	Services Availability Readiness Assessment (Evaluation de la Disponibilité des Services de Qualité)
SCrP	Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
SGM	Secrétaire Général du Ministère
SIGFiP	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
Snu	Système des Nations Unies
SONu	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgences
SONuB	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgences de Base
SONuC	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgences Complets
SrAJ	Santé de la Reproduction des Adolescents et des Jeunes
TBS	Tableau de Bord Social
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
unCDF	Fonds d'Equiptement des Nations Unies
unDAF	United Nations Development Assistance Framework (Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement)
unDG	United Nations Development Group (Groupe des Nations Unies pour le Développement)
unESCO	United Nations for Education, Science and Culture Organization (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture)
unFPA	United Nations Population Fund (Fonds des Nations Unies pour la Population)
uGC-unDAF	Unité de Gestion et de Coordination de l'UNDAF
unHCr	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
un-Habitat	Organisation des Nations Unies pour l'Habitat
unICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
uPMB	Union des Professionnels des Médias du Bénin
urCAB	Union des Radiodiffusions Communautaires et Associatives du Bénin
uSAID	United States Agency for International Development
uSD	United States Dollar
VIH/SIDA	Virus d'Immuno-Humain/Syndrome d'Immunodéficience Acquis
VBG	Violence Basée sur le Genre
VFF	Violences Faites aux Femmes et aux filles
ZS	Zone sanitaire

resume

L'élaboration du présent Plan d'Actions commun de l'UNDAF constitue un nouveau jalon dans la mise en œuvre de la réforme du Système des Nations Unies au Bénin. A travers l'UNDAF 2014-2018, le Cadre de programmation conjointe signé le 18 juillet 2013, les Agences du Système des Nations Unies (SNU) au Bénin se sont engagées à soutenir les réformes engagées par le Gouvernement en intensifiant leur coopération avec les institutions nationales, internationales et les différents acteurs de la Société Civile. Elaboré de manière participative et inclusive sous le leadership du Gouvernement, ce Plan d'Actions vise à garantir que les priorités stratégiques identifiées par l'UNDAF soient opérationnalisées de manière cohérente au travers des interventions des Agences du SNU. Il constitue donc un outil de planification et de suivi tant pour les Agences du SNU que pour leurs partenaires nationaux et internationaux.

Tenant compte de l'analyse du Bilan Commun de Pays de 2012 et l'UNDAF 2014-2018, le Plan d'Actions est structuré selon les six domaines de coopération identifiés en étroite collaboration avec les partenaires nationaux qui constituent les Effets attendus du cycle de coopération 2014-2018. Ces domaines de coopération sont :

- ✓ Croissance, emploi, sécurité alimentaire, égalité du genre et protection sociale ;
- ✓ Santé y compris VIH/Sida, Maladies non transmissibles (MNT), nutrition, planification familiale, assainissement de base ;
- ✓ Education de base ;
- ✓ Protection contre la vulnérabilité sociale, les violences et les abus ;
- ✓ Gouvernance, participation et décentralisation ;
- ✓ Environnement, gestion des crises et catastrophes et changements climatiques.

Le Plan d'Actions complète le document de l'UNDAF en précisant, dans les matrices des résultats de chaque Effet UNDAF, les produits à réaliser avec l'appui du Système des Nations Unies au Bénin ainsi que les principaux axes d'intervention, en collaboration avec leurs partenaires du Gouvernement, de la Société Civile et du Secteur Privé — soit au total six (6) effets, vingt (20) produits et soixante dix huit (78) axes d'intervention pour la période 2014-2018.

Le Plan d'Actions mentionne également, à titre indicatif, les ressources financières disponibles et les fonds à mobiliser

par chaque Agence afin d'atteindre les résultats, pour un montant total de 967,72 millions de dollars US, dont 317,72 millions de dollars US à mobiliser au cours des cinq prochaines années. Le Plan d'Actions décrit les stratégies et mécanismes clés de mobilisation des ressources de manière coordonnée par les Agences du SNU, y compris la possibilité d'établir un Fonds Commun pour la période 2014-2018 en collaboration avec la partie nationale.

Suivant les principes de la Gestion Axée sur les Résultats de Développement, et tenant compte des conclusions de la revue à mi-parcours de l'UNDAF 2009-2013 de juillet 2011, ce Plan d'Actions commun établit un système de suivi et d'évaluation efficace permettant de mesurer d'une part la performance du Système des Nations Unies et des partenaires de mise en œuvre et les résultats de leurs activités d'autre part. Un plan intégré de suivi, d'évaluation et de recherche (PISER) spécifique a été élaboré pour faciliter la coordination des activités de suivi et d'évaluation, ainsi que l'utilisation de données de façon stratégique, au cours de la mise en œuvre de l'UNDAF. Chaque année, le PISER sera mis à jour et discuté au cours des revues annuelles de l'UNDAF. Une série d'activités de suivi, d'évaluation (revues annuelles, évaluation à mi-parcours et évaluation finale) seront ainsi engagées pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de chaque intervention, mesurer les résultats obtenus et apprécier la cohérence de l'appui du SNU avec les priorités nationales.

Par ailleurs, pendant la période 2014-2018, les Agences du SNU vont redoubler leurs efforts de communication pour le développement et vont promouvoir la mobilisation des différents acteurs nationaux sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), l'Agenda post 2015 et les Objectifs de Développement Durable (ODD), conformément à la stratégie de communication conjointe adoptée par les Agences du SNU en 2012.

La réussite de la mise en œuvre du Plan d'Actions dépendra, en grande partie, de l'engagement politique des autorités nationales pour la mobilisation des ressources et la mise en œuvre coordonnée des programmes soutenus par les Agences du SNU, ainsi que de l'existence de mécanismes de gouvernance appropriés pour leur gestion et leur supervision.

Le Plan d'Actions prévoit la mise en place de deux instances de pilotage et de supervision globale que sont le Comité d'Orientation et de Pilotage qui traitera des questions politiques et stratégiques relatives à l'exécution de l'UNDAF et le Comité Technique chargé de faire le suivi de la mise en œuvre concrète du Plan d'Actions. Ces deux organes s'appuieront sur un secrétariat technique permanent assuré par l'Unité de Gestion et de Coordination de l'UNDAF

(UGC-UNDAF) qui travaillera en étroite collaboration avec le bureau de la Coordination du SNU.

Les Groupes d'Effets, constitués des Agences du SNU et de tous leurs partenaires, seront chargés d'assurer la mise en œuvre des différentes sous-composantes du Plan d'Actions et de leur suivi direct.

1. introduction

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF), signé en juillet 2013 par le Gouvernement et l'Equipe de pays des Nations Unies au Bénin présente une vision commune et intégrée pour un appui au Bénin dans l'atteinte des priorités nationales de développement.

Conduit sous le leadership du Gouvernement, le processus d'élaboration de l'UNDAF a été inclusif et participatif, impliquant les cadres de l'Administration Publique, le Secteur Privé, les Organisations de la Société Civile et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Ce processus a suivi cinq grandes étapes : élaboration et adoption d'une feuille de route, élaboration du Bilan Commun de Pays (CCA), planification stratégique, rédaction du document de l'UNDAF, validation du document et signature par les autorités compétentes.

L'UNDAF est aligné sur les priorités nationales, contenues notamment dans les Orientations Stratégiques de Développement (OSD), la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCR) et les stratégies sectorielles. Il est également sous-tendu par les engagements internationaux auxquels le Bénin a souscrit, notamment l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la Promesse Renouvelée pour réduire la mortalité infantile et maternelle, la Déclaration de Paris, le Programme d'Action d'Istanbul en faveur des Pays les Moins Avancés (PMA), l'Agenda post Busan, l'Agenda Post 2015, Rio+20, etc.

La revue à mi-parcours de l'UNDAF (2009-2013) a montré la nécessité, pour les Agences du Système des Nations Unies, d'être plus cohérentes, coordonnées et inclusives dans la mise

en œuvre conjointe des programmes et activités d'appui. Elle a recommandé de mieux déterminer les domaines d'intervention, les rôles et la participation de chaque Agence à l'atteinte des résultats de l'UNDAF et de mieux en articuler le suivi et l'évaluation.

Pays à faible revenu, le Bénin fait partie des pays les moins avancés avec une économie peu compétitive et un niveau relativement bas de ressources financières que peuvent lui apporter les Nations Unies, renforçant par là même le besoin de s'assurer que les ressources disponibles soient utilisées de manière efficace, avec le plus grand effet de levier possible.

Dès lors, la mise en œuvre de l'UNDAF revêt un caractère important pour une programmation plus efficace et plus efficiente. En effet, l'UNDAF renforce l'identification commune des priorités, s'assure que la mise en place des programmes se fait de façon concertée, identifie les opportunités pour les programmes conjoints ou complémentaires et permet d'éviter les duplications. L'UNDAF démontre également l'engagement du Gouvernement du Bénin à coordonner ce processus et à s'assurer que les programmes soutenus par les Nations Unies seront évalués dans l'optique d'être reproduits progressivement sur le territoire national.

Le Plan d'Actions complète donc le document de l'UNDAF et constitue le plan opérationnel de sa mise en place. Il remplace les Plans d'Action de Programmes de Pays (CPAP) spécifiques à certaines Agences. Il sera opérationnalisé par des plans de travail annuels ou biennaux stipulant les cibles annuelles à atteindre et les interventions à mettre en œuvre pour y parvenir.

2. Partenariats, valeurs et Principes

L'Equipe de Pays des Nations Unies a appuyé le processus de définition des choix stratégiques et des priorités nationales destinés à faire progresser le développement humain, l'atteinte des OMD, l'élaboration et la mise en œuvre de l'agenda post 2015 au Bénin.

La revue à mi-parcours de l'UNDAF (2009-2013) organisée en juillet 2011 a recommandé qu'il soit accordé aux Agences du SNU davantage de souplesse en matière d'analyse et de mise au point d'un cadre stratégique de programmation reflétant le contexte national. Cet examen a souligné que les cadres programmatiques des Nations Unies, y compris l'UNDAF, devaient être pleinement alignés sur les cycles nationaux de planification en matière de développement, dans la mesure du possible, et devaient renforcer et s'appuyer sur les capacités et les mécanismes nationaux. Ces recommandations ont été prises en compte. Ainsi, ce Plan d'Actions Commun 2014-2018 permettra de renforcer et de rationaliser l'appui aux partenaires nationaux en réduisant la dispersion des programmes, revues, évaluations et mécanismes de coordination.

A travers le présent Plan d'Actions Commun, et en accord avec les principes de la Conférence de Doha et de la Déclaration de Paris, les Nations Unies au Bénin s'engagent à soutenir les réformes adoptées par le Gouvernement en intensifiant leur coopération avec les institutions nationales, les différents acteurs de la Société Civile, du secteur privé et du monde académique. Depuis 2011, un Code de conduite et des termes de référence guidant les travaux de l'Equipe de Pays des Nations Unies au Bénin ont été élaborés et actualisés chaque année.

L'Equipe de Pays s'engage à utiliser d'une manière efficace et efficiente les ressources allouées aux différents Effets déclinés dans le Plan d'Actions Commun, à respecter et à promouvoir les principes et les valeurs de la Déclaration du Millénaire pour le développement, les accords internationaux relatifs aux droits humains, à l'équité et à l'égalité genre, au développement humain durable, et à contribuer à la réalisation des objectifs qui y sont inscrits.

3. mesures et stratégies de mise en œuvre des Programmes

Le processus d'élaboration de l'UNDAF 2014 -2018 et de son Plan d'Actions Commun a suivi les prescriptions des «Principes directeurs à l'attention des Equipes de Pays des Nations Unies». Ce qui a permis d'assurer l'alignement avec les priorités nationales et les documents de synthèse y afférents. Les stratégies en vue d'atteindre les résultats de l'UNDAF incluent le soutien à l'analyse politique et à l'amélioration des cadres réglementaires, l'appui à la participation, à la collecte des données et à la généralisation de la planification, du suivi et de l'évaluation des progrès avec une désagrégation au niveau décentralisé. En utilisant l'expérience de plaider et de communication pour le développement des Agences, l'UNDAF vise à soutenir l'adoption de pratiques favorables au développement et aux droits humains.

Par la mise à disposition de toute une gamme de compétences et de connaissances dans la conception de stratégies de développement, l'UNDAF vise le renforcement des capacités nationales, particulièrement au niveau local. Le renforcement des capacités et des opportunités de la Société Civile à participer à la prise de décision, la demande de services publics, la transparence et la responsabilisation du Gouvernement sont également des domaines dans lesquels les Agences disposent d'un avantage comparatif. Enfin, les droits humains, l'équité, l'égalité entre les hommes et les femmes, la non-discrimination, particulièrement entre les sexes et la réduction des risques de catastrophes restent des principes transversaux fondamentaux et garantissent que les questions d'exclusion sociale soient traitées.

En outre, le plan de contingence inter-Agences sera systématiquement mis à jour en concertation avec les partenaires nationaux pertinents, assurant ainsi l'assistance la plus adéquate en fonction des moyens et des avantages comparatifs des Nations Unies par rapport à la réponse nationale aux catastrophes. Par ailleurs, à travers le présent Plan d'Actions Commun et le Plan de contingence, les Nations Unies au Bénin visent à renforcer les capacités nationales en la matière.

En partant des six domaines de coopération identifiés conjointement avec la partie nationale, le Plan d'Actions

Commun de l'UNDAF précise les axes d'intervention des Agences et leur opérationnalisation. Ces axes d'intervention découlent directement des vingt (20) produits dérivés des six (6) Effets retenus pour l'UNDAF au cours du cycle de coopération 2014-2018. Il s'agit de :

- ✓ Croissance, emploi, sécurité alimentaire, égalité du genre et protection sociale ;
- ✓ Santé y compris VIH/Sida, MNT, nutrition, planification familiale, assainissement de base;
- ✓ Education de base ;
- ✓ Protection contre la vulnérabilité sociale, les violences et les abus ;
- ✓ Gouvernance, participation et décentralisation ;
- ✓ Environnement, gestion des crises et catastrophes et changements climatiques.

Les axes d'intervention relatifs à ces Effets sont décrits en détails dans l'Annexe 1 (matrice de résultats du Plan d'Actions Commun de l'UNDAF) avec les indicateurs de résultats y afférents, et peuvent brièvement être résumés ainsi qu'il suit.

3.1 Croissance, emploi, sécurité alimentaire, égalité du genre et protection sociale

Effet attendu : D'ici à fin 2018, les populations rurales et périurbaines, notamment les jeunes et les femmes dans les communes d'intervention accroissent leur revenu et améliorent leur sécurité alimentaire

Les défis socio-économiques du Bénin restent centrés sur une persistance de la pauvreté avec 35,2% de béninois vivant en-dessous du seuil de pauvreté, et de fortes inégalités par sexe et par région. La pauvreté est davantage un phénomène rural, bien que des conditions difficiles de vie prévalent dans certains centres urbains.

Selon l'Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire (AGVSA 2013), 23% des ménages du Bénin ont une consommation alimentaire pauvre/limite. Le pourcentage de ménages ayant une consommation alimentaire pauvre/limite est beaucoup plus élevé dans les zones rurales (30%) que dans les zones urbaines (15%). Au niveau départemental, les plus grands pourcentages de consommation pauvre/limite se trouvent dans le Mono (49%), l'Atacora (48%), le Couffo (47%), le Borgou (34%), les

Collines (27%) et la Donga (25%). La même étude révèle par ailleurs que 11% des ménages sont en insécurité alimentaire selon le score synthétique de la sécurité alimentaire. Les causes fondamentales de cette situation sont de deux ordres. D'une part, on note globalement une faiblesse de la croissance économique malgré le timide progrès réalisé au cours de ces dernières années : 4,5% entre 2006 et 2008 ; 2,6% en 2010 ; 3,2% en 2011 et 5,4% en 2012. D'autre part, l'accès des populations aux fruits de la croissance reste faible et inéquitable du fait entre autres, de l'absence d'emploi qui est un des canaux majeurs de la distribution des revenus engendrés par la croissance. Le secteur agricole tarde à se moderniser et à se diversifier pour permettre un accroissement durable des revenus pour les 70% de la population active qui y sont employés et contribuer ainsi à la réduction de la pauvreté. D'autres contraintes majeures du secteur portent sur l'accès limité des producteurs aux intrants spécifiques notamment les engrais pour les produits vivriers, le faible accès des femmes aux facteurs de production, l'insuffisance des semences de bonne qualité, la faible organisation des filières de production végétale, animale et halieutique, et la faiblesse des infrastructures post-récoltes (stockage, conservation, transformation, etc.). Ces contraintes affectent l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole, ainsi que l'attractivité de l'activité agricole en milieu rural.

A cet égard, les interventions du SNU porteront sur l'accélération de la croissance rurale, le renforcement de la production agricole, la promotion du travail et de l'emploi décent, l'accès aux services financiers et la protection sociale. Pour y parvenir, huit (8) Agences du SNU (PNUD, UNCDF, BIT, FAO, UNFPA, UNICEF, PAM, ONUDI) conjugueront leurs efforts pour réaliser l'Effet 1, sous le co-leadership des Ministères en charge du Développement, de l'Agriculture et de deux Agences du SNU (PNUD, FAO). Cette réalisation se fera par l'obtention de quatre (4) produits à travers quinze (15) axes d'interventions majeures.

Produit 1.1: Les jeunes et les femmes ont davantage de capacités, compétences et facilités d'installation pour l'auto-emploi et l'entrepreneuriat agricole, la mise en œuvre de micro, petite et moyenne entreprises en milieu rural et périurbain (PNUD, UNCDF, FAO, BIT)

Le SNU soutiendra le secteur agricole en apportant aux producteurs et aux groupes vulnérables, des ressources adéquates. Il s'agira de promouvoir l'entrepreneuriat agricole et de développer les centres d'incubation pour l'autonomisation des jeunes et des femmes. Le SNU accompagnera les femmes et les jeunes formés à l'installation et à la création d'entreprises viables. Il appuiera la formation des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs

sur les meilleurs itinéraires techniques de production, de stockage et de transformation et mettra à leur disposition des outils de production appropriés. Enfin, le SNU contribuera à l'amélioration des connaissances et la maîtrise des marchés des produits forestiers non ligneux.

Produit 1.2 : Le Gouvernement, les collectivités locales et les OSC ont des capacités accrues pour mettre en place un environnement propice à l'émergence et au développement de la micro-entreprise et PME/PMI et à la création d'emplois décents (FAO, PNUD, UNCDF, UNFPA, BIT, ONUDI)

La réponse du SNU dans ce volet va se réaliser à travers deux axes principaux. Le premier portera sur le renforcement des capacités des institutions nationales, des collectivités locales et des OSC pour améliorer l'accès des jeunes et des femmes aux services financiers. Ceci permettra le développement d'une économie locale basée sur les potentialités du milieu. Dans le second axe, il s'agira d'apporter un appui institutionnel et technique aux organes chargés de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'autonomisation des jeunes et des femmes.

Produit 1.3 : Les institutions nationales et locales, les populations pauvres et les groupes vulnérables disposent de capacités accrues pour améliorer la production agricole, pastorale et halieutique (FAO, PAM, PNUD)

La contribution des Agences du SNU se concentrera particulièrement sur l'appui à l'amélioration des rendements des productions végétales, animales et halieutiques à travers l'amélioration de l'accès aux semences et aux intrants de qualité, le développement des techniques de production améliorées et le renforcement des capacités des principaux acteurs. Le SNU accompagnera la promotion de groupements de petits producteurs (jardins scolaires et familiaux, petits producteurs) et l'amélioration de la disponibilité en produits de bonne qualité nutritionnelle, issus de la production nationale.

Produit 1.4. Les populations pauvres, notamment les groupes vulnérables disposent de capacités accrues (filets de protection sociale, transfert des revenus, techniques et technologies appropriés) pour assurer leur sécurité alimentaire et accéder au marché (PNUD, UNICEF, PAM, FAO, BIT, UNCDF)

Les interventions du SNU seront orientées sur les populations pauvres, les groupes vulnérables en particulier, et porteront sur l'amélioration de la productivité agricole, le désenclavement des zones de production, le développement de technologies post-récoltes, l'organisation des acteurs des différentes filières et l'accès aux marchés. Le SNU appuiera l'élargissement des opportunités d'activités génératrices

de revenus et le développement d'un socle de protection sociale. Il s'agira également pour le SNU d'accompagner l'opérationnalisation de la Politique Holistique de Protection Sociale (PHPS). Son appui consistera au renforcement des capacités des acteurs/actrices pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des plans d'action triennaux de la PHPS. Il s'attèlera à mener le plaidoyer en faveur de l'abolition du travail des enfants mineurs. Le SNU contribuera à l'amélioration de la sécurité alimentaire à travers les transferts monétaires, la facilitation de l'accès aux marchés pour les populations vulnérables (hommes/femmes) par la mise en œuvre des stratégies appropriées notamment, la réhabilitation et la construction des infrastructures de stockage et des pistes de désertes rurales.

3.2 Santé y compris VIH/SIDA, maladies non transmissibles, nutrition, planification familiale, assainissement de base

Effet attendu : D'ici à fin 2018, les enfants de moins de 5 ans, les adolescents(es), les femmes en âge de procréer et les ménages bénéficient de façon équitable d'interventions à haut impact de qualité en santé y compris le VIH/SIDA, les Maladies non Transmissibles (MnT), la nutrition, la Planification Familiale, l'assainissement de base et les communautés adoptent des pratiques favorables à la santé.

Malgré les progrès enregistrés, la mortalité maternelle (350 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes), la mortalité infanto-juvénile (90‰), la fécondité (4,9 enfants par femme) et la malnutrition (43% des enfants de moins de 5 ans) restent élevées. Ceci s'explique notamment par une offre insuffisante de soins préventifs et curatifs de santé néonatale, infanto juvénile, de planification familiale et de soins obstétricaux d'urgence. En ce début du XXI^{ème} siècle, les pays en voie de développement devront aussi faire face à un double fardeau, caractérisé par les nouvelles épidémies de maladies non transmissibles comme le diabète, les maladies cardio-vasculaires. Ces maladies constituent aujourd'hui les principales causes de décès prématurés et de lésions traumatiques d'une part, et, la survenue de certaines grandes maladies infectieuses qui n'ont pas pu être éradiquée au XX^{ème} siècle et qui demeurent à l'ordre du jour d'autre part. En 2008 au Bénin, la prévalence nationale de l'hypertension artérielle était estimée à 27,5%, celle du tabagisme à 16% contre 3% pour le diabète sucré¹. Les accidents de la route constituent la 3^{ème} cause de mortalité dans le pays, après le paludisme et la malnutrition infantile.

¹ enquête nationale sur le dépistage des facteurs de risque des maladies non transmissibles(steps) en 2008

On note également une insuffisance et une répartition inégale de ressources humaines qualifiées, une gestion inadéquate du système logistique et de gestion des approvisionnements, et des faiblesses au niveau de la gouvernance et du leadership. A ces facteurs s'ajoute la persistance des normes et pratiques socioculturelles néfastes à la réalisation du droit à l'épanouissement et à la bonne santé de la mère, de la jeune fille et des enfants dans un environnement assaini. Il est important de noter également la prévalence élevée de l'insécurité alimentaire entraînant la malnutrition.

En somme, des défis persistent aussi bien dans le domaine de l'offre (disponibilité et distribution équitable des produits essentiels, compétences des ressources humaines) que dans celui de la demande (croyances et pratiques socioculturelles) et de la qualité des services de santé maternelle, néonatale et infantile.

À cet égard, le SNU, dans le domaine de la santé, interviendra aux niveaux politique, institutionnel et opérationnel y compris communautaire en vue d'améliorer la qualité de l'offre des services de santé incluant le VIH/Sida, les MNT, la nutrition, la Planification Familiale, l'assainissement de base. Il contribuera également à la mise en œuvre des actions visant à (i) lever les goulots d'étranglement liés aux normes et pratiques socioculturelles néfastes, (ii) inciter à une meilleure utilisation des services de santé par les communautés notamment les plus vulnérables. Pour ce faire, six (6) Agences du SNU (OMS, UNFPA, UNICEF, ONUSIDA, PAM, FAO) contribueront à la réalisation de l'Effet 2 de l'UNDAF pour l'obtention de trois (3) produits à travers la mise en œuvre de onze (11) axes d'interventions stratégiques sous le co-leadership du Ministère de la Santé et de l'OMS. Elles collaboreront avec les autres ministères impliqués, les institutions de formation et de recherche, les collectivités locales, la Société Civile et le Secteur Privé.

Produit 2.1: Les institutions et les acteurs des niveaux national et départemental, des zones sanitaires et des collectivités locales (communes) ont des capacités accrues pour la planification, la coordination et le suivi de la mise en œuvre des paquets d'intervention à haut impact de qualité en santé, nutrition, planification familiale, SRAJ, VIH/SIDA, MNT et assainissement de base (OMS, UNFPA, UNICEF, ONUSIDA)

Le SNU renforcera le cadre institutionnel en matière de politiques, planification, coordination et budgétisation, du système d'information, de Suivi et de supervision et de la recherche pour générer de nouvelles connaissances des interventions à haut impact en matière de nutrition, planification familiale (PF), SRAJ, VIH/SIDA, MNT, hygiène

et assainissement. Ceci permettra d'atteindre les objectifs nationaux de la Promesse Renouvelée pour réduire la mortalité maternelle et infanto-juvénile, de la campagne d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique, du mouvement pour accélérer la nutrition, de la stratégie d'élimination de la transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant, de la prise en charge médicale des violences faites aux filles et aux femmes et de l'initiative eau et assainissement pour tous.

Il appuiera l'élaboration des documents de politiques, de stratégies, des normes et standards ainsi que des outils de planification et de coordination de la mise en œuvre des Paquets d'Interventions à Haut Impact. Il contribuera au développement de la stratégie de financement de la santé et de la budgétisation basée sur l'équité pour tendre vers une couverture universelle en santé. Il renforcera le système de planification ascendante basée sur les résultats, les droits humains, suivi de la progression vers les résultats équitables y compris l'information sanitaire aux niveaux central, décentralisé et déconcentré.

Produit 2.2 : Les Zones Sanitaires et les communes retenues ont des capacités accrues pour offrir des paquets d'interventions à haut impact de qualité en santé, nutrition, planification familiale, SRAJ, VIH/SIDA, MNT et assainissement de base (OMS, UNICEF, UNFPA, ONUSIDA, PAM, FAO)

Le SNU soutiendra le renforcement des capacités des acteurs/actrices à travers la formation, l'amélioration du plateau technique pour une offre des services de santé de qualité en matière de nutrition, santé de la reproduction, des adolescents et jeunes (SRAJ), PF, prise en charge des fistules obstétricales, VIH/SIDA, consultations pré et post natales (CPN recentrée), accouchement assisté, soins obstétricaux néonataux d'urgences (SONU), vaccination de routine et activités de vaccination supplémentaires, Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant, Eau, Hygiène et Assainissement de Base.

Il appuiera en outre l'organisation des interventions (campagnes de vaccination, Élimination de la Transmission Mère-Enfant du VIH, campagne d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA), l'initiative de la Promesse Renouvelée (APR), les campagnes de promotion de mode vie sain dans le cadre de lutte contre les MNT, la campagne de distribution de moustiquaires, et la célébration des journées statutaires) pour l'amélioration de la couverture sanitaire.

Il contribuera à l'amélioration de l'offre des services au niveau périphérique du système de santé et dans la

communauté en matière de santé, nutrition, planification familiale, prise en charge médicale des violences faites aux filles et aux femmes, SRAJ, VIH/SIDA, MNT et assainissement de base. À ce titre, au regard de l'insuffisance des ressources humaines de qualité en santé et de la complexité des problèmes de santé auxquels les populations sont confrontés, les diverses organisations communautaires seront associées à la mise en œuvre des programmes dans le cadre de l'UNDAF. Enfin le SNU interviendra dans la préparation et la réponse aux urgences humanitaires.

Produit 2.3 : Les communautés des communes d'intervention ont des capacités accrues pour l'adoption des comportements favorables à la santé, à la nutrition, à l'hygiène et l'assainissement de base, la Planification Familiale, la SRAJ, et à la prévention du VIH/SIDA et des MNT (OMS, UNICEF, UNFPA, ONUSIDA, PAM, FAO)

Face à la faiblesse de la demande de services, le SNU appuiera la levée des goulots d'étranglement liés à la demande en vue de la mise en œuvre des réponses appropriées en collaboration avec les communautés et leurs diverses organisations à la base.

Le SNU renforcera les capacités des communautés par la mise en place des mécanismes communautaires et la fourniture des outils de suivi en vue de l'adoption des comportements favorables à la santé, la PF, la SRAJ, la prévention des violences faites aux filles et aux femmes, la nutrition, l'hygiène et l'assainissement de base, la prévention des fistules obstétricales (FO), des MNT et du VIH/SIDA. Ce renforcement de capacités reposera sur la Communication pour un Changement de Comportement/ Communication pour le développement, le dialogue et le plaidoyer en direction des leaders d'opinion l'information, la sensibilisation et la participation des femmes, des hommes, des adolescents et des jeunes.

Le SNU appuiera le développement des plans intégrés de communication tenant compte des normes et pratiques sociales de chaque communauté. Le SNU renforcera en outre les capacités des OSC et des mass médias en vue de la mobilisation des communautés pour une adhésion à l'utilisation des services et au régime d'assurance maladie universelle (RAMU) et à l'adoption de pratiques favorables à la santé.

3.3 Education de base

Effet attendu : D'ici à fin 2018, les filles et les garçons de 03 à 17 ans, notamment ceux des groupes sous-scolarisés, ont un accès accru et achèvent une éducation de base de qualité.

Les actions entreprises ces dernières années dans le secteur de l'éducation ont permis d'améliorer les résultats. En effet, le Bénin a réalisé des progrès importants dans l'accès à l'éducation et l'équité genre : 9 enfants sur 10 vont à l'école et l'écart entre filles et garçons s'est réduit de deux (2) points. Cependant, le taux d'achèvement en 2011-2012 est peu élevé (71%), en particulier chez les filles (63%) et la qualité de l'éducation reste faible : 29 % des élèves de CMI ont une maîtrise acceptable du français et des mathématiques (Evaluation des apprentissages, Garnier, 2012). D'autres formes de disparités demeurent et ont tendance à s'aggraver en termes d'accès, de maintien, d'achèvement et de transition au secondaire. Le phénomène de grossesse non désiré des adolescentes persiste entraînant un fort taux d'abandon scolaire. Le diagnostic du secteur montre également des insuffisances dans la gestion et le pilotage du système éducatif.

Au vu de ce diagnostic, et dans une perspective d'équité, le Système des Nations Unies interviendra aux niveaux politique et opérationnel pour améliorer la rétention et la qualité de l'éducation et réduire les disparités dans l'accès équitable à l'éducation avec une focalisation sur certaines communes défavorisées. Pour ce faire, quatre Agences du SNU (UNICEF, UNESCO, PAM, ONUSIDA) vont, sous le co-leadership du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire et de l'UNICEF, conjuguer les ressources pour contribuer à la réalisation de cet Effet à travers deux (2) produits escomptés à partir de la mise en œuvre de douze (12) axes d'interventions.

Produit 3.1. Les acteurs du système éducatif aux niveaux central, déconcentré et décentralisé ont des capacités accrues pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et stratégies de développement du secteur de l'éducation (UNESCO, UNICEF, PAM, ONUSIDA)

Pour réduire les disparités dans l'accès équitable à l'éducation, des modèles d'intégration des enfants marginalisés dans le système formel et des alternatives éducatives pour les adolescent(e)s non scolarisé(e)s ou déscolarisé(e)s seront développés. Pour y parvenir, un accent particulier sera mis sur le renforcement des capacités des acteurs de l'éducation aux niveaux central, déconcentré et décentralisé dans la collecte, l'analyse, la gestion et l'utilisation de l'information éducative. Par ailleurs, le SNU contribuera au renforcement

du système d'information, de gestion et de suivi des enseignements maternel et primaire à tous les niveaux y compris la réalisation d'une base de données prenant en compte les groupes marginalisés, notamment les enfants à handicap. Il veillera à une meilleure prise en compte de l'équité dans la transition au secondaire, la formation des enseignants et des inspecteurs. Il renforcera les capacités des acteurs dans la préparation et la réponse aux urgences.

Produit 3.2. Le Gouvernement aux niveaux central et déconcentré et les acteurs (y compris les associations des parents d'élèves) de l'éducation des communes d'intervention ont des capacités accrues pour assurer l'accès, le maintien et les performances scolaires des filles et des garçons notamment des groupes marginalisés (UNICEF, PAM)

Le SNU contribuera à améliorer l'environnement d'apprentissage à travers la construction de latrines, la mise en place de gouvernements scolaires et de mécanismes de lutte contre la violence à l'école, en collaboration avec les Associations de Parents d'Elèves. Par ailleurs, un plaidoyer sera développé pour assurer un financement équitable et rationnel du système éducatif et responsabiliser davantage les acteurs aux niveaux déconcentré et décentralisé (directions départementales, circonscriptions scolaires et communes) de ce système. Le SNU apportera également sa contribution au rehaussement de la qualité de l'éducation à travers la formation des enseignants, la revue des curricula et la mise à disposition des acteurs des matériels didactiques et l'équipement des centres d'éducation préscolaire pour l'encadrement des filles et des garçons, l'appui en fournitures et uniformes scolaires aux enfants issus des ménages pauvres. Dans les zones rurales, sujet à l'insécurité alimentaire, la mise en place et le fonctionnement des cantines scolaires contribueront à accroître l'accès, la rétention et l'achèvement des études par les enfants, notamment les plus vulnérables. En effet, assurer un repas aux enfants à l'école renforce leur attention et améliore la fréquentation scolaire, les préparant ainsi à un avenir meilleur.

3.4 Protection contre les violences, les abus et l'exploitation

Effet attendu : D'ici à fin 2018, les enfants, les adolescent(e)s et les femmes, notamment les plus vulnérables, évitent les comportements à risque, ont un accès et utilisent davantage les services de protection contre les abus, les violences et l'exploitation, et les communautés adoptent des pratiques sociales conformes aux droits humains.

Les enfants, les adolescent(e)s les femmes, en particulier les plus vulnérables, ont le droit d'être protégés contre les abus, les violences et l'exploitation de tout genre. Le mariage précoce (12%)² et les mutilations génitales féminines (7%)³, l'infanticide rituel, les pires formes de travail, la traite des enfants ainsi que les violences basées sur le genre demeurent des préoccupations majeures au Bénin. De plus, 69% des femmes ont subi des violences au moins une fois dans leur vie et la privation arbitraire de liberté, à exercer des activités génératrices de revenu de leur choix, touchent 75% environ des femmes non instruites et celles vivant en régime polygamique. Elles sont ainsi maintenues dans la dépendance, la précarité et la misère. La violence basée sur le genre (VBG) est un phénomène qui met en danger la vie des victimes, leur santé ainsi que le respect de leurs droits humains. Elle a ainsi des conséquences dévastatrices sur les personnes vulnérables en particulier les femmes, les filles et les garçons, ainsi que sur leurs familles et leurs communautés. Enfin, la réalisation du droit à l'identité reste un autre défi à relever, car seulement quatre (4) enfants sur dix (10) du quintile le plus pauvre ont des actes de naissance contre huit (8) sur dix (10) dans le quintile le plus riche.

Le Bénin a adhéré à tous les instruments internationaux en la matière et œuvré pour l'harmonisation progressive des lois internes avec ces instruments. Malgré une amélioration du cadre juridique, des défis restent à relever en ce qui concerne la protection des femmes, des filles et des garçons. Au vu de ce diagnostic, et dans une perspective d'équité, le SNU interviendra, aux niveaux central, déconcentré et décentralisé, pour l'intégration de l'approche droits humains et du concept d'équité ainsi que les procédures opérationnelles standards sur les violences basées dans les stratégies et programmes de développement. Afin de contribuer à la réalisation de l'Effet 4, huit (8) Agences du SNU (UNFPA, PNUD, UNICEF, BIT, UNCDF, OMS, HCR, ONUSIDA) vont, sous le co-leadership du Ministère en charge de la famille et de l'UNFPA, travailler à l'obtention de trois (3) produits à travers la mise en œuvre de douze (12) axes d'interventions.

Produit 4.1 : Les acteurs du système de protection aux niveaux central, déconcentré et décentralisé, ont des capacités accrues pour l'identification des problèmes de protection de l'enfant, de la jeune fille et de la femme, la planification, la coordination, la mise en œuvre équitable, le suivi et l'évaluation des politiques et stratégies nationales (UNFPA, UNICEF, OMS)

Les actions qui contribueront à la réalisation de ce produit porteront sur l'élaboration et la mise en œuvre de la politique

² unicef, rapport sur la situation des enfants dans le monde, 2013. il s'agit des enfants / jeunes de 15 à 19 ans.

³ benin, eds iv, 2011.

de protection de l'enfant, les Procédures Opérationnelles Standards de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre. Elles permettront aussi de définir et de mettre en place un mécanisme national de coordination et de suivi pour la protection de l'enfant. Au cours de la période, des études seront réalisées pour générer de nouvelles connaissances autour des problèmes de violation des droits humains, de protection et des comportements à risque. L'accent sera également mis sur le renforcement des institutions par l'élaboration et l'intégration des modules de formation au niveau de l'Ecole Nationale des Assistants Sociaux.

Produit 4.2 : Les acteurs du système de protection aux niveaux central, déconcentré et dans les communes d'intervention sont plus aptes à offrir les services de prise en charge des victimes de violence et d'abus, de protection de qualité et à mettre en œuvre les lois et politiques existantes en matière de protection des droits (UNFPA, PNUD, UNICEF, BIT, ONUSIDA, UNCDF, HCR)

Ce produit sera obtenu grâce à la contribution à l'amélioration de l'offre des services de protection à travers l'appui à la mise en œuvre équitable des lois et politiques. Il s'agira d'assurer aux femmes et aux enfants (filles et garçons), un accès accru aux services de justice, d'action sociale et d'Etat Civil en particulier l'enregistrement de naissance pour les enfants. Par ailleurs, le SNU renforcera les capacités des acteurs/ actrices aux niveaux central, déconcentré et décentralisé, pour la mise en œuvre des standards et normes en matière de protection des enfants et des femmes, ainsi que la mise en œuvre des mécanismes et des procédures opérationnelles standards de prévention et de réponses aux violences faites aux enfants et aux femmes, y compris les violences basées sur le genre. Ce renforcement prendra en compte les contextes humanitaires.

Produit 4.3 : Les populations des communes d'intervention, particulièrement les adolescents, les jeunes filles et les femmes, sont plus aptes à éviter les comportements à risque, à utiliser les services de protection, de justice, d'Etat Civil et à prévenir les abus, les violences et l'exploitation (UNFPA, PNUD, UNICEF, BIT, ONUSIDA, UNCDF)

Les actions qui contribueront à l'atteinte de ce produit portent sur la communication pour le développement et la promotion des droits des femmes, des filles et des garçons à utiliser davantage les services de protection, de justice et d'Etat Civil. En outre, elles viseront à favoriser l'adoption des comportements individuels et sociaux protecteurs. Elles contribueront au renforcement des capacités des communautés (information, sensibilisation, dialogue, formation) et à la mise en place de mécanismes de participation des populations à la lutte contre les violences,

les abus et l'exploitation des enfants, des adolescent(e)s et des femmes. Enfin, le SNU participera au dialogue politique en menant un plaidoyer pour la promotion de l'égalité des sexes et des droits humains, la répression et l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles.

3.5 Gouvernance, participation et décentralisation

Effet attendu : D'ici à fin 2018, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable

De nombreux dysfonctionnements persistent dans l'administration publique, malgré le cadrage de la réforme administrative intervenu en 2000. L'efficacité de l'administration publique et sa capacité à remplir la fonction de service public responsable et d'outil privilégié de mise en œuvre des politiques et programmes de développement, reste un défi majeur pour asseoir le développement au Bénin. Une autre faiblesse de l'administration publique porte sur la sous représentation des femmes à des postes nominatifs et électifs ; ce qui influe sur leur participation aux instances de prise de décision. L'exécution efficace et efficiente de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté exige la levée de certaines contraintes clés relatives aux capacités de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation au niveau des Ministères sectoriels.

L'effectivité de la séparation des pouvoirs et l'efficacité des mécanismes de contrôle de l'action publique telles que prévues par la Constitution ne semblent pas toujours évidentes. Les élections présidentielle et législative de 2011 au Bénin ont été réalisées sur la base d'une Liste Electorale Permanente Informatisée (LEPI). Toutefois, cette liste fait l'objet de contestations de la part de certains acteurs politiques et de la Société Civile, d'où les initiatives des autorités nationales pour la mise à jour et l'actualisation du fichier électoral national. Toujours dans le cadre de l'amélioration des processus électoraux, le Parlement du Bénin a adopté en Avril 2013 une Loi qui prévoit la mise en place d'une Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) permanente, organe chargé de l'organisation des élections.

L'accès des populations, notamment les plus pauvres, à la justice reste une problématique majeure. La réforme de la justice pour un plus grand accès de la population demeure un défi pour la consolidation de l'Etat de droit et la sécurité juridique des citoyens et des investissements. En dépit des efforts déployés, le statut juridique des femmes et des enfants et leur accès à la justice demeurent une priorité.

Au vu de ce diagnostic, et dans une perspective d'équité, le SNU interviendra aux niveaux politique et opérationnel pour l'intégration de l'approche droits humains et du concept d'équité dans les stratégies et programmes de développement. Pour ce faire, sept (7) Agences du SNU (PNUD, UNFPA, UNICEF, ONUSIDA, OMS, UNCDF, BM) vont, sous le co-leadership du Ministère en charge de la Réforme Administrative et du PNUD, conjuguer les ressources pour contribuer à la réalisation de cet Effet à travers cinq (5) produits obtenus à partir de la mise en œuvre de dix huit (18) axes d'interventions.

Produit 5.1 : *Le Gouvernement et les communes d'intervention ont des capacités accrues pour conduire les réformes administratives, économiques et institutionnelles et pour mettre en œuvre des politiques et programmes de développement (PNUD, UNCDF, UNFPA, BM, UNICEF)*

Le SNU entend par la réalisation de ce produit contribuer à l'effort du pays en matière de promotion de la bonne gouvernance et de la décentralisation, en se focalisant sur les réformes politiques, économiques, administratives et institutionnelles pour réaliser la transformation socioéconomique, améliorer la satisfaction des besoins des citoyens et la promotion d'une justice accessible aux enfants. Le SNU travaillera à la promotion de la gouvernance dans les institutions locales y compris la participation des jeunes et des femmes au développement à la base. Il renforcera les capacités des acteurs/actrices nationaux sur la méthodologie d'élaboration du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), la budgétisation sociale et la budgétisation sensible au genre. Le SNU apportera un appui technique et financier aux communes de convergence sur l'utilisation des données désagrégées pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes sociaux.

Produit 5.2 : *Les acteurs aux niveaux national et local ont des capacités accrues pour conduire les processus de planification, de programmation, de budgétisation, de suivi et d'évaluation des politiques et programmes en vue d'une meilleure gestion du développement (PNUD, UNCDF, UNFPA, UNICEF, BM)*

La réponse du SNU prévue dans ce cadre sera de poursuivre les appuis institutionnels, stratégiques et techniques en matière de planification, de gestion macro-économique, de programmation budgétaire pluriannuelle, de suivi et d'évaluation, ainsi que l'appui au système statistique national. Plus spécifiquement, l'accent sera mis sur l'accompagnement stratégique et opérationnel des acteurs concernés en planification, programmation, budgétisation pluriannuelle et gestion macro-économique. Le SNU renforcera le système national de suivi et d'évaluation,

y compris le système national d'information, à travers l'appui aux grandes enquêtes, recherches, études et évaluations. Il s'attellera à renforcer la prise en compte de la dynamique démographique dans les politiques et stratégies de développement. Le SNU enfin apportera un appui technique et financier aux communes en formation, outils et mécanismes pour la mobilisation des ressources, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des Plans de Développement Communaux (PDC).

Produit 5.3 : L'Assemblée Nationale et les autres institutions de l'Etat ont des capacités accrues pour mieux assurer leurs prérogatives constitutionnelles (PNUD, UNFPA, UNICEF)

Le SNU entend contribuer au renforcement des capacités techniques et institutionnelles de l'Assemblée Nationale pour lui permettre d'exercer ses prérogatives constitutionnelles. De même, les actions de plaidoyer seront intensifiées pour mobiliser des ressources afin d'appuyer les autres institutions publiques impliquées dans la consolidation de l'Etat de droit. Cet appui vise aussi à garantir une meilleure participation des populations (hommes/femmes) au contrôle citoyen efficace et à une bonne gouvernance concertée.

Produit 5.4 : Les institutions, les OSC et les médias ont des capacités accrues pour participer au processus de développement inclusif et pour mieux conduire les processus électoraux (PNUD, UNFPA, UNICEF)

Le SNU apportera un appui aux mécanismes de pérennisation des organes et des outils de gestion des élections, de dialogue politique pour renforcer la paix et la confiance entre les acteurs. L'accent sera également mis sur l'habilitation des OSC, des femmes, des jeunes et des enfants (filles et garçons) pour une pleine participation à la vie de leurs communautés. Le SNU renforcera les capacités des instituts et structures de communication au niveau national et local pour la transmission des informations sur les droits de l'enfant.

Produit 5.5 : Le Gouvernement et les acteurs clés de la justice sont aptes à mettre en œuvre les procédures et mécanismes appropriés facilitant l'accès des populations vulnérables à la justice (PNUD, UNFPA, UNICEF)

Le SNU renforcera les capacités des OSC, des auxiliaires de justice, des CPS et des institutions pour l'amélioration de l'accès des populations, en particulier des femmes et des jeunes, à des services judiciaires efficaces. Il appuiera la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'accompagnement du Gouvernement pour la réalisation des résolutions, conventions et traités internationaux et régionaux ratifiés dans le cadre de la protection de l'enfant et de la lutte contre

les violences faites aux femmes et aux filles et de la promotion du genre. Le SNU apportera un appui institutionnel et technique au système judiciaire pour rendre effective leur contribution à la lutte contre la corruption.

3.6 Gestion de l'Environnement, changements climatiques, crises et catastrophes

Effet attendu : D'ici à fin 2018, les Institutions et les populations des communes d'intervention assurent une meilleure gestion de l'environnement, des ressources naturelles et énergétiques, du cadre de vie, des conséquences des changements climatiques, des crises et catastrophes naturelles

Le Bénin fait actuellement face à plusieurs défis environnementaux. Il existe une faible maîtrise des risques climatiques et des catastrophes naturelles (inondations, sécheresse, etc.). La perte de productivité des différents écosystèmes, accompagnée d'un appauvrissement du sol et d'une exploitation excessive des ressources, y compris l'exploitation incontrôlée des ressources forestières aux fins de couverture des besoins des populations restent une préoccupation nationale. On note une dégradation continue des ressources naturelles nécessaires à la production économique et culturelle (érosion génétique, désertification et déboisement, perte de biodiversité, appauvrissement des terres de culture, etc.). Le pays fait également face à une érosion côtière et une dégradation très poussée des zones humides et des pêcheries.

A cet égard, le SNU interviendra aux niveaux stratégique et opérationnel pour accompagner le Gouvernement dans le processus d'opérationnalisation de la plateforme de réduction des risques de catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques. Il appuiera également les communautés dans la préparation des réponses rapides, efficaces et efficientes aux effets néfastes et pervers des changements climatiques et la dégradation des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables. Il s'agira de doter le pays de ressources humaines qualifiées, de développer son Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) et d'élaborer son Plan d'Actions National (PAN). Pour ce faire, neuf Agences du SNU (PNUD, UNFPA, ONUSIDA, OMS, UNCDF, PAM, FAO, BIT) vont, sous le co-leadership du Ministère en charge de l'Environnement et du PNUD, conjuguer les ressources pour contribuer à la réalisation de cet effet à travers trois (3) produits obtenus à partir de la mise en œuvre de dix (10) axes d'interventions.

Produit 6.1 : Les Institutions et les populations sont outillées pour mieux gérer les ressources naturelles, énergétiques et le cadre de vie (PNUD, FAO, UNCDF)

L'appui du SNU pour la réalisation de ce produit portera principalement sur l'amélioration de la gestion durable des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables.

Le SNU renforcera également les capacités des acteurs aux niveaux national et décentralisé pour assainir le cadre de vie des populations.

Produit 6.2 : Les Institutions nationales et locales ainsi que les communautés ont des capacités accrues en matière de protection et de gestion durable des écosystèmes (PNUD, FAO, UNCDF, PAM)

Le SNU apportera son appui au renforcement de la gouvernance environnementale et de la préservation de l'environnement. Cet appui inclut le renforcement des capacités nationales de gestion pour la préservation de l'environnement, la gestion et la préservation des ressources naturelles et des écosystèmes terrestres protégés. L'appui concerne également la facilitation de l'accès aux sources d'énergies renouvelables et la réduction des risques liés aux changements climatiques par le reboisement.

Produit 6.3 : Les institutions et les communautés ont davantage de capacités pour accroître leur résilience face aux changements climatiques et aux crises et catastrophes naturelles (PNUD, UNFPA, UNICEF, UNCDF, OMS, ONUSIDA, PAM, FAO)

Le SNU accompagnera le Gouvernement du Bénin dans la réalisation de ce produit, à travers le plaidoyer pour l'instauration d'un dialogue de politique en vue de la formulation et de la mise en œuvre des stratégies d'adaptation aux impacts des changements climatiques. Le SNU renforcera les capacités des institutions nationales à l'alerte précoce. Il contribuera à la dynamisation de la plateforme de gestion des risques et catastrophes naturelles, aux niveaux national et décentralisé, en tenant compte des besoins des populations ciblées en particulier les jeunes et les femmes. Le SNU apportera un appui technique et financier aux structures nationales et communales pour l'évaluation des catastrophes prenant en compte les besoins spécifiques des populations sinistrées. Il aidera aussi à la construction de diguettes pour l'amélioration des conditions de vie des communautés vivant dans les zones à haut risque d'inondation. Le SNU accompagnera enfin la mise en place de mécanismes efficaces et efficaces de résilience et de protection des populations des zones à risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

4. ressources et stratégies de mobilisation des ressources

La mobilisation des ressources requises pour la mise en œuvre du Plan d'Actions Commun relève prioritairement de la responsabilité de chaque Agence concernée, en particulier en ce qui concerne la mobilisation de ses ressources propres ou régulières. Le Gouvernement appuiera cette mobilisation de ressources.

Dans le cadre de ce Plan d'Actions, des stratégies complémentaires de mobilisation seront élaborées, en particulier pour ce qui concerne la mise en place des programmes conjoints ou la participation à des initiatives régionales.

Enfin, ce Plan d'Actions donne au Système des Nations Unies au Bénin l'opportunité d'établir pour la période 2014-

2018 un Fonds commun qui permettrait de mobiliser des ressources additionnelles afin de combler le déficit existant pour le financement de tout ou partie du Plan d'Actions. Le coût total indicatif pour l'atteinte des effets escomptés par les Agences du Système des Nations Unies est d'environ USD 967,72 millions. A ce stade, les ressources disponibles pour l'ensemble des Agences pour la période d'exécution de l'UNDAF sont estimées à environ USD 650 millions, dont USD 500 millions proviendront de la Banque Mondiale à titre de prêt. C'est ainsi qu'une somme indicative de USD 317,72 millions devra être mobilisée par les Agences du SNU pendant les cinq prochaines années.

Tableau de répartition des ressources par effet

Effet 1 Croissance	Effet 2 Santé	Effet 3 Education de base	Effet 4 Protection	Effet 5 Gouvernance	Effet 6 Environnement	TOTAL EFFET
Budget Disponible USD 60	Budget Disponible USD 50	Budget Disponible USD 42,5	Budget Disponible USD 3,7	Budget Disponible USD 52	Budget Disponible USD 43	Budget Disponible USD 251,2
Ressources à mobiliser USD 260,84	Ressources à mobiliser USD 192,49	Ressources à mobiliser USD 83,88	Ressources à mobiliser USD 7,05	Ressources à mobiliser USD 69,36	Ressources à mobiliser USD 102,9	Ressources à mobiliser USD 716,52
Budget total estimé : USD 320,84	Budget total estimé : USD 242,49	Budget total estimé : USD 126,38	Budget total estimé : USD 10,75	Budget total estimé : USD 121,36	Budget total estimé : USD 145,9	Budget total estimé : USD 967,72

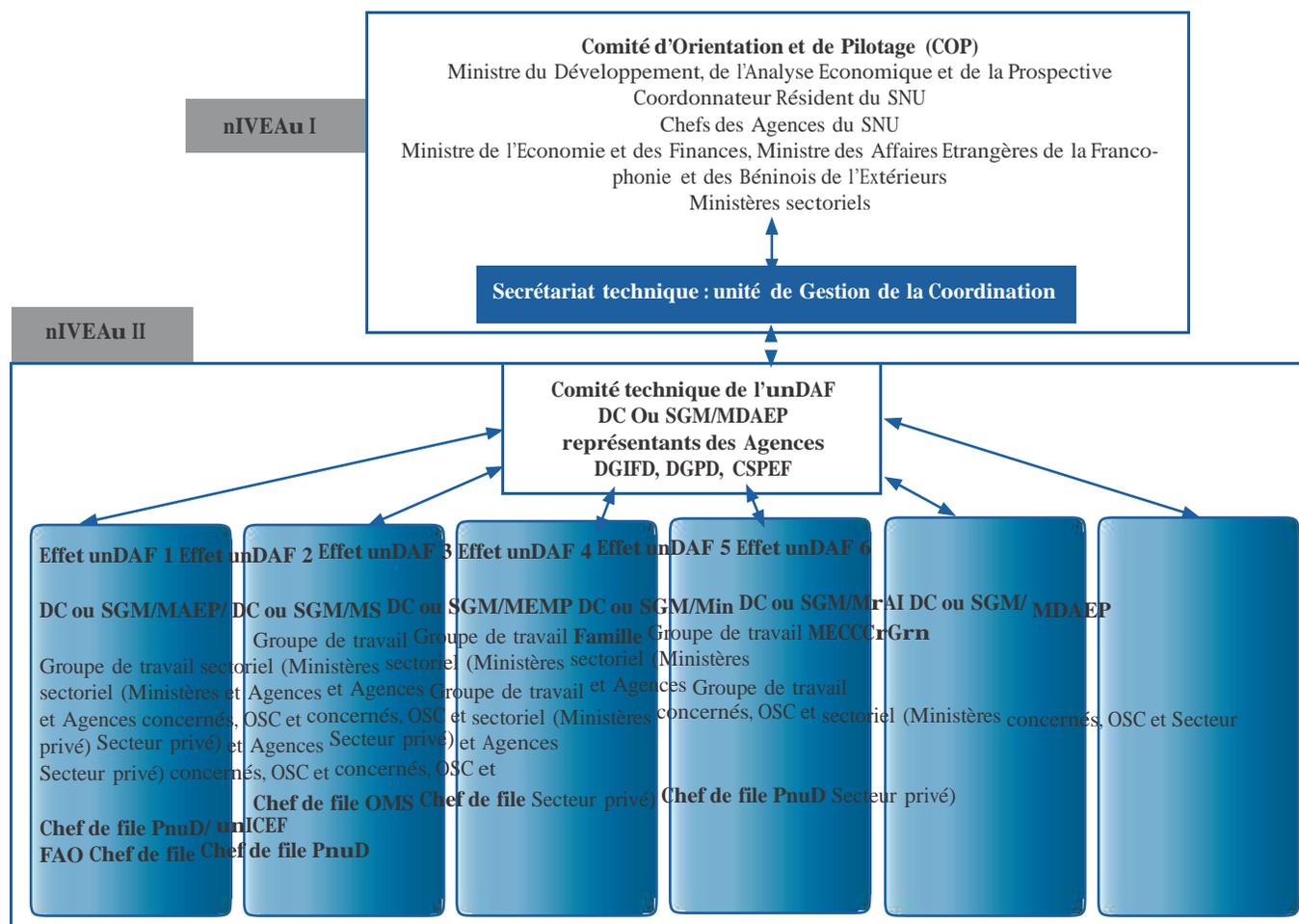
5. gestion des Programmes et responsabilités

Le Plan d'Actions Commun de l'UNDAF 2014-2018 sera mis en œuvre sous le leadership du Gouvernement représenté par le Ministère en charge du Développement à travers des Plans de Travail Annuels (PTA) et/ou des descriptifs de projets. Ces PTA exposent les résultats concrets à obtenir et font office d'accord entre les Agences du SNU et les partenaires de mise en œuvre sur l'utilisation des ressources. Dans la mesure du possible, les Agences du Système des Nations Unies et les partenaires de mise en œuvre utilisent le minimum de documents nécessaires, c'est-à-dire le Plan d'Actions Commun relatif à l'UNDAF signé et les Plans de Travail Annuels/descriptifs de projets signés pour la mise en œuvre des activités programmatiques. Néanmoins, des descriptifs de projets

peuvent être élaborés à partir des éléments pertinents du Plan d'Actions Commun relatif à l'UNDAF et des PTA.

Le Plan d'Actions Commun est géré par un mécanisme de prise de décision et de coordination qui est un dispositif à deux niveaux : le Comité d'Orientat ion et de Pilotage (COP) et le Comité Technique (CT). Le premier traitera des questions politiques et stratégiques et le second des aspects techniques et opérationnels. Les deux organes auront à leur disposition un secrétariat technique permanent, l'Unité de Gestion et de Coordination de l'UNDAF (UGC-UNDAF) qui travaillera en étroite collaboration avec le bureau de la Coordination du SNU.

Schéma du mécanisme



5.1 Le Comité d'Orientation et de Pilotage (COP) du Plan d'Actions Commun

Le Comité d'Orientation et de Pilotage (COP) est un organe qui a pour mission de donner des orientations stratégiques en matière de coordination et de suivi conjoints des interventions dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Actions de l'UNDAF. Il regroupe d'une part, le Gouvernement représenté par le Ministre en charge du Développement (Président du Comité), le Ministre en charge des Finances, le Ministre en charge des Affaires Etrangères, les Ministres désignés chefs de Groupes d'Effets et d'autre part, le Coordonnateur Résident du SNU (Co-Président) et les Chefs des Agences du SNU. Le COP pourrait être créé par un arrêté du Ministre en charge du Développement qui précisera les représentants du Gouvernement. Il se réunira au moins une fois par an et assumera les fonctions suivantes :

- donner des orientations stratégiques et prendre les décisions nécessaires pour la mise en œuvre du Plan d'Actions commun de l'UNDAF 2014-2018 ;
- procéder à la revue annuelle du plan annuel d'opération consolidé et du rapport annuel ;
- mobiliser les ressources suffisantes pour la mise en œuvre du Plan d'Actions commun de l'UNDAF 2014-2018 ;
- assurer la synergie avec les Agences résidentes et non-résidentes du SNU et les autres partenaires au développement ;
- maintenir le dialogue régulier sur la mise en œuvre du Plan d'Actions commun avec tous les PTF.

5.2 Le Comité Technique (CT) de gestion du Plan d'Actions Commun

Le Comité Technique (CT) de gestion du Plan d'Actions Commun de l'UNDAF assurera principalement l'opérationnalisation des directives et orientations du COP et le suivi des résultats des interventions menées dans le cadre de l'UNDAF. Il sera composé des représentants des Agences du SNU, du Bureau de Coordination du SNU et des structures nationales en charge de la coordination, du suivi et d'évaluation des politiques et programmes de développement (DGPD, DGIFD, CCAD, INSAE, DGAE et CSPEF). Y prendront également part les collectivités territoriales à travers l'ANCB, les Organisations de la Société Civile (OSC) et le secteur privé. Il sera présidé par le Directeur de Cabinet du Ministre en charge du développement. Ses attributions seront les suivantes :

- la préparation des modalités pratiques de mise en œuvre du Plan d'Actions commun de l'UNDAF, à savoir la planification des activités conjointes,

- la coordination de leur mise en œuvre et l'établissement des partenariats appropriés ;
- la supervision des travaux des six « Effets UNDAF » ;
- l'articulation et le développement des synergies entre les axes de coopération ;
- la coordination de la formulation de programmes conjoints ;
- la préparation d'une stratégie conjointe de mobilisation des ressources et de communication dont la mise en œuvre sera assurée par un groupe inter-agences mis en place à cet effet ;
- la préparation du rapport consolidé pour les sessions du COP.

Pour la gestion pratique du Plan d'Actions commun, le Comité Technique mettra en place six groupes d'« Effets UNDAF » pour travailler dans les axes de coopération retenus. Chaque groupe d'Effet précisera, sur la base des produits escomptés, les arrangements portant sur la mise en œuvre des activités et les modalités de partage de l'information avec les autres groupes de travail. En vue de mieux utiliser les systèmes nationaux conformément à la Déclaration de Paris, le travail de ces groupes s'inscrira dans celui des groupes thématiques/sectoriels mis en place par le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de la SCRP. Ils permettront ainsi à l'Equipe de Pays de participer aux travaux des Groupes thématiques de la SCRP avec une vision unifiée de la contribution du SNU aux priorités nationales.

Dans le but de renforcer le travail technique inter- Agences dans le sens du développement de la synergie « Unies dans l'Action », il sera également mis en place au sein du SNU des groupes thématiques internes. Les travaux de ces groupes thématiques permettront d'alimenter les groupes d'Effets retenus.

Les rôles et responsabilités des Agences du SNU dans le contexte des accords de financement commun ou de financement des programmes communs sont définis dans les documents spécifiques régissant ces accords relatifs aux programmes communs, tels les memoranda d'accord ou tout autre document exposant les principes et processus de gestion et les mécanismes d'allocation des ressources dans le cadre du financement unique.

Le représentant de chaque Agence des Nations Unies dans le pays doit rendre compte à sa hiérarchie de l'utilisation des ressources reçues par son Agence, conformément à la réglementation et aux règles financières pertinentes de l'Agence. Ces ressources sont soumises à des procédures d'audit externes et internes définies et propres à l'Agence.

L'utilisation de l'Approche Harmonisée pour le Transfert d'Espèces (HACT) sera systématisée pour garantir la transparence, l'efficacité et l'efficacité dans la gestion des fonds alloués aux partenaires de réalisation pour l'exécution des Plans de Travail Annuels et des projets. Le SNU mettra en place toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre efficace de cette approche, y compris le renforcement des capacités nationales, particulièrement celles des partenaires de mise en œuvre des projets/programmes.

5.3 Secrétariat Technique du Comité d'Orientation et de Pilotage du Plan d'Actions Commun

Le Secrétariat Technique du Comité d'Orientation et de Pilotage de l'UNDAF est assuré par l'Unité de Gestion de la Coordination (UGC-UNDAF).

L'Unité de Gestion de la Coordination de l'UNDAF (UGC/UNDAF) servira d'interface entre le Ministère en charge du Développement, représentant du Gouvernement, les différents Ministères chefs de file des groupes d'Effets de l'UNDAF et le SNU. Elle jouera le rôle de Secrétariat Technique permanent du mécanisme de coordination et de suivi proposé. A ce titre, elle constituera la mémoire de la coopération avec le SNU. Elle est chargée de renforcer le partenariat, de faciliter l'appropriation des Programmes de Pays par les nationaux, et d'assurer la cohérence et la complémentarité dans les actions. Son rôle est également d'appuyer la mise en œuvre des règles et procédures harmonisées, de contribuer à la coordination, au suivi et à l'évaluation des programmes.

L'UGC/UNDAF dans son rôle d'animateur du mécanisme de coordination et de suivi permettra de détecter et de lever les éventuels goulots d'étranglement pour une bonne exécution des activités des programmes.

En tant que Secrétariat Technique, l'UGC/UNDAF aura pour mandat de présenter au COP une vue d'ensemble de la situation, notamment les rapports de progrès des effets lui permettant d'identifier les lacunes, de prendre les décisions sur les grandes orientations et les mesures nécessaires pour assurer la synergie entre tous les projets/programmes issus de l'UNDAF. Il s'agira d'établir et de maintenir les tableaux de bord qui intègrent les données requises au niveau stratégique pour le suivi global des opérations.

De manière spécifique, l'UGC/UNDAF aura à :

- participer à l'élaboration et à la révision des Programmes Cadres des Agences ;
- veiller au fonctionnement du mécanisme de coordination et assurer le secrétariat du COP ;

- coordonner et assurer le bon fonctionnement des Groupes d'Effets ;
- veiller à une plus grande implication des acteurs nationaux dans les phases d'identification, de planification, de programmation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des projets et programmes ;
- contribuer à la mobilisation des ressources notamment celles de la contrepartie nationale ;
- contribuer à lever les goulots d'étranglement et faciliter la mise en œuvre des projets/programmes ;
- organiser, en collaboration avec le SNU et les partenaires de mise en œuvre, les revues mandataires (réunions de coordination, revues annuelles et à mi-parcours des programmes) ainsi que les rencontres, ateliers et séminaires d'intérêt national ;
- tenir le tableau de bord des résultats issus des différentes revues ;
- organiser avec les Agences du SNU des programmes de formation des partenaires nationaux pour une meilleure appropriation nationale (principes de programmation et mécanismes de suivi et d'évaluation, procédures de gestion du SNU, règles et procédures de l'approche harmonisée de transfert des fonds, stratégies de mobilisation de ressources et de communication pour le développement...);
- promouvoir les leçons apprises et documenter les bonnes pratiques issues de la mise en œuvre des projets/programmes.

Pour réaliser ces tâches, les capacités institutionnelles et techniques de l'UGC/UNDAF seront renforcées.

Au plan institutionnel, l'effectif du personnel de l'UGC-UNDAF sera complété, sur la base d'une analyse judicieuse des besoins, par des volontaires des Nations Unies, qui seront recrutés et pris en charge conjointement par les Agences du SNU. Les besoins en équipements et en fonctionnement de l'UGC-UNDAF seront également pris en compte sur la base d'une évaluation. Un projet conjoint d'appui au renforcement des capacités de l'UGC-UNDAF sera élaboré et servira de cadre à la couverture des différents besoins.

Au plan technique, les besoins en formations de l'équipe de l'UGC-UNDAF seront identifiés et adressés sur la base des moyens disponibles, à travers le projet conjoint. Par ailleurs, l'UGC-UNDAF sera associé chaque fois que de besoin, aux différents ateliers de formation en Suivi et Evaluation des Agences. Elle pourra également participer à des conférences régionales ou internationales pouvant permettre d'élargir et de développer son potentiel opérationnel.

6. communication

Le SNU au Bénin s'est engagé depuis 2009 dans le processus de réforme « Unis dans l'Action » qui vise à renforcer la cohérence, l'efficacité et l'efficience de ses interventions au Bénin. En réponse au processus de réforme et afin d'amener l'Equipe de Pays à progressivement parler d'une «voix commune» et à se forger une «identité commune», les membres de l'Equipe de Pays ont recommandé l'élaboration d'une stratégie de communication conjointe, qui devra se traduire par la mise en œuvre d'un plan de communication et d'un plan de mobilisation de ressources.

Développée en 2011, cette stratégie de communication vise trois objectifs : (i) mettre en valeur les avantages comparatifs du SNU et contribuer à sensibiliser et à mieux faire comprendre aux différents publics cibles la mission de l'organisation, ses stratégies et le rôle complémentaire des Agences onusiennes ; (ii) constituer un outil de communication et de plaidoyer pour accompagner la mise en œuvre des interventions communes du SNU à travers le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement, en mettant l'accent sur des thématiques et domaines de développement stratégiques communs ; (iii) favoriser la communication et une approche inclusive autour du processus de réforme des Nations Unies.

Cette stratégie se décline autour de deux axes majeurs :

- ✓ la communication interne dans le but d'amener les acteurs internes du SNU à adhérer au processus de réforme et à s'impliquer dans sa mise en œuvre ;
- ✓ la communication externe articulée en deux sous axes : la communication institutionnelle et la communication pour le développement. Le premier a pour objectif d'accroître le niveau de connaissance de la réforme SNU-Bénin, de ses activités, de l'UNDAF et ses résultats puis d'améliorer l'image du SNU-Bénin auprès des acteurs externes. Elle vise également à véhiculer les valeurs du SNU, à sensibiliser sur sa mission, ses stratégies, sur le rôle complémentaire des Agences onusiennes et à mettre en valeur les avantages comparatifs du SNU. Le second sous axe, la communication pour le développement a pour rôle d'accompagner la mise en œuvre de l'UNDAF. Elle s'adresse à tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de

l'UNDAF. Elle vise à susciter la participation des acteurs concernés en vue d'atteindre les résultats de l'UNDAF.

Ces axes stratégiques sont déclinés selon les cibles en diverses approches stratégiques que sont : la promotion, le plaidoyer, la mobilisation sociale, le partenariat, le renforcement des capacités et des connaissances, l'information et la communication basée sur les évidences. Cette stratégie de communication cible le personnel des Nations Unies, le personnel de l'Administration Publique, les médias, les OSC, les universités et les centres de recherche et le secteur privé. Les différentes actions proposées visent à favoriser une circulation de l'information sur le SNU, la réforme des Nations Unies et l'UNDAF en direction de tous les acteurs internes et externes.

Les types de canaux et moyens de communication identifiés pour véhiculer les messages sont : (i) le canal institutionnel (structures publiques et privées), (ii) les médias (organes médiatiques et technologies de l'information et de la communication tels que la télévision, la radio, la presse écrite, l'affichage, la presse électronique et Internet), (iii) le canal socio-traditionnel ou socioculturel : leaders d'opinion (élus locaux, notables, responsables religieux, groupements féminins, comédiens, ambassadeurs de bonne volonté) et autres réseaux informels, traditionnels et populaires. Plusieurs outils/supports seront utilisés : bulletin d'information des Nations Unies, publications, films, affiches, médias sociaux, expositions, événementiel, enregistrements audio, internet, média traditionnels, cartes de vœux etc.

L'opérationnalisation de la stratégie de communication du SNU est réalisée à deux niveaux :

- ✓ Au niveau du Groupe d'Information et de Communication des Nations Unies (InfoCom). Constitué des points focaux en communication des Agences et dirigé par un Chef d'Agence, le Groupe InfoCom joue un rôle particulièrement déterminant dans l'animation du système d'information et de communication du SNU-Bénin. Il proposera donc annuellement aux Chefs d'Agences et au Coordonnateur Résident, un Plan d'Actions annuel en matière de communication qui sera financé par

le budget de la Coordination et les contributions des Agences. Ce plan de communication des Nations Unies au Bénin ne se substitue pas aux actions de communication propres à chaque Agence ;

- ✓ Au niveau de chaque Agence, la communication prendra en considération les spécificités de l'Agence

et les résultats de l'UNDAF auxquels elle contribue à travers les différents programmes qu'elle réalise. Les actions à ce niveau seront menées en fonction des besoins programmatiques pour contribuer aux résultats escomptés définis par l'Agence et l'Equipe de Pays du SNU.

7. suivi et évaluation

Aucun système de planification n'est performant sans un mécanisme cohérent, intégré et efficace de suivi et d'évaluation. Conscient de cet état de chose, le Gouvernement, dans une démarche d'amélioration de la gouvernance, a mis l'accent sur la nécessité de mesurer le plus objectivement possible, les effets de la mise en œuvre des politiques, stratégies, plans, programmes et projets de développement sur les conditions de vie des populations. C'est pourquoi, plusieurs initiatives ont permis de renforcer le suivi des actions, d'amorcer le développement de la fonction d'évaluation et la conduite d'évaluation de politiques publiques.

La Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté qui est le cadre de référence de l'ensemble des interventions au Bénin, exige un suivi clair et systématique des résultats de développement induisant progressivement, les prises de décisions basées sur des faits. L'UNDAF 2014 - 2018, qui décrit la contribution de l'ensemble des Agences du SNU à la mise en œuvre de la SCRP III, s'inscrit également dans cette vision. A cet égard, un mécanisme cohérent de suivi et d'évaluation sous-tendu par des indicateurs est prévu pour appréhender les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats du Plan d'Actions de l'UNDAF.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SCRP III, le Gouvernement a mis en place un dispositif de suivi et d'évaluation axé sur les résultats et articulé autour de deux niveaux que sont le niveau stratégique d'orientation et le niveau technique.

Les éléments du système de suivi sont :

- le suivi statistique de la pauvreté, des conditions de vie des ménages et du développement économique et social,
- le suivi des réalisations budgétaires et physiques des projets et programmes prioritaires.

Le système d'évaluation quant à lui comporte :

- les études sélectives d'impacts des politiques et programmes sur la pauvreté selon un cahier de charges révisé annuellement et tenant compte des priorités de la SCRP ;
- les études évaluatives de l'efficacité des stratégies sectorielles et des politiques publiques.

Le mécanisme de suivi et d'évaluation du Plan d'Actions de l'UNDAF s'insère dans celui de la SCRP III et permettra de ce fait d'assurer la cohérence globale du processus dans une approche méthodologique concertée et tournée vers le Delivering As One (DAO ou Unis dans l'Action). Il devra faciliter l'évaluation régulière des progrès accomplis vers l'atteinte des effets escomptés et leurs contributions aux résultats nationaux de développement.

Afin de faciliter la mise en place de ce cadre et son bon fonctionnement, le Gouvernement conjointement avec l'Equipe de Pays du SNU a proposé après échanges avec l'INSAE, une série d'indicateurs pour le suivi de la réalisation des produits et des effets.

La base de données BenInfo sera utilisée pour le suivi de l'UNDAF. Il s'agira par ailleurs de renforcer le système de suivi des résultats avec un accent sur l'égalité et l'équité. A ce titre, les analyses des déterminants et des goulots d'étranglement, à partir des données statistiques qualitatives et quantitatives suffisamment désagrégées seront effectuées.

Ces analyses orienteront les interventions au niveau des Agences du SNU qui mettront un accent sur la levée des goulots identifiés. En vue de rendre ce mécanisme efficace et pérenne, le suivi des niveaux déconcentré et décentralisé des résultats sera renforcé avec en perspective, des analyses et études d'effet et d'impact des interventions sur la situation des populations notamment les plus vulnérables.

Les principales actions suivantes seront menées entre 2014 et 2018 pour appréhender l'évolution vers l'atteinte des résultats :

- deux (2) revues seront organisées chaque année respectivement en juillet et en décembre pour les six (6) effets pour mesurer la progression vers l'atteinte des produits afin de préparer la revue annuelle de l'UNDAF. Ces revues seront préparées par l'ensemble des acteurs intervenants dans la mise en œuvre des actions relatives à chacun des effets sous la co-responsabilité des ministères et Agences leaders de l'effet concerné. Pour ce faire, deux (2) monitorings décentralisés des interventions seront organisés de façon semestrielle chaque année. Ces données permettront de préparer la

revue annuelle de l'UNDAF. Elles seront analysées en vue d'identifier les goulots d'étranglement et leurs causes qui affectent respectivement l'offre, la demande et la qualité des services. La revue de l'effet est présidée par le Directeur de Cabinet ou le SG du ministère leader assisté du représentant de l'Agence co-leader.

- une revue annuelle conjointe du Plan d'Actions à fin janvier pour mesurer la progression vers l'atteinte des produits et des effets. Les résultats de cette revue permettront de préparer la revue de la SCRP et d'y participer convenablement. Dans ce cadre, les informations du niveau décentralisé collectées pour les revues semestrielles seront analysées à l'échelle pays lors de la revue annuelle de l'UNDAF selon l'approche MAF à travers les analyses par Objectif du Millénaire pour le Développement. Ceci permettra de dégager les performances par rapport à l'atteinte des OMD liés à chaque effet et d'affiner le plan de l'année suivante. Cette revue est préparée par l'ensemble des acteurs sous le leadership du Ministère en charge du Développement à travers l'Unité de Gestion et de Coordination de l'UNDAF. Elle est présidée par le Ministre en charge du Développement assistée de l'ensemble de ces Collègues du Gouvernement impliqués dans la mise en œuvre de ce plan et le Coordonnateur Résident des activités opérationnelles du SNU assisté de l'ensemble des Chefs d'Agences.
- une évaluation à mi-parcours au cours du premier semestre de l'année 2016 afin de

mesurer la progression vers l'atteinte des effets et les changements opérés dans les zones de concentration du programme, d'analyser les contraintes rencontrées, les forces et faiblesses du programme, les bonnes pratiques et leçons apprises et de proposer les ajustements appropriés pour conduire le programme à terme et réaliser les effets escomptés. Les résultats de cette évaluation contribueront à la préparation du prochain cadre de coopération.

- la revue à mi-parcours du Plan d'Actions se fera à la suite de l'évaluation à mi-parcours afin d'apprécier les progrès réalisés vers l'atteinte des effets escomptés, et de valider les résultats de l'évaluation et les propositions d'ajustement qui ont été faites pour améliorer leur mise en œuvre. Dans l'esprit de l'évaluation, cette revue se fera avec la participation de l'ensemble des autres Partenaires Techniques et Financiers sous le leadership du Ministère en charge du Développement.
- une évaluation finale en 2018 afin de mesurer la réalisation des effets, la pertinence, la durabilité, l'efficacité et l'efficience des actions menées au cours de la mise en œuvre du Plan d'Actions.

Le Plan Intégré de Suivi, d'Évaluation et de Recherche (PISER) déterminera les principales activités de suivi, d'évaluations et de recherches à mettre en œuvre dans le cadre des plans de travail annuels qui découleront du Plan d'Actions de l'UNDAF.

8. engagements du gouvernement

Le Gouvernement du Bénin apprécie, à sa juste valeur, l'assistance que lui apporte le Système des Nations Unies dans le cadre de la mise en œuvre de ses programmes de développement notamment les Stratégies de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP). Il salue la formulation et la mise en œuvre d'un cadre commun pour l'ensemble du Système en vue de résoudre les problèmes de développement du Bénin.

Afin de faciliter la mise en œuvre du Plan au titre de la période quinquennale 2014-2018 :

1. Le Gouvernement s'engage à intégrer dans le Budget Général de l'État, les budgets programmes et les Plans de Travail Annuels qui seront élaborés par les structures nationales pour mettre en œuvre le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Bénin (UNDAF 2014-2018) ;
2. Le Gouvernement s'engage à libérer, en temps opportun, suivant des procédures flexibles, les contreparties inscrites dans les Plans de Travail Annuels des structures nationales de mise en œuvre ;
3. Le Gouvernement s'engage à assurer le leadership dans la mobilisation des ressources additionnelles auprès des Gouvernements donateurs et d'autres

Partenaires Techniques et Financiers en vue de réaliser entièrement les interventions prévues dans le Plan d'Actions de l'UNDAF 2014-2018 ;

4. Le Gouvernement accordera des exonérations douanières et fiscales au Système des Nations Unies pour l'acquisition des matériels et équipements nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'Actions ;
5. Le Gouvernement veillera à l'utilisation rationnelle des ressources qui seront mises à la disposition des structures nationales pour la mise en œuvre du Plan d'Actions et ce, conformément aux règles et procédures convenues par les deux parties. Il rassure de la disponibilité des rapports d'exécution physique et financière dans les délais retenus par les deux parties ;
6. Le Gouvernement rassure de l'entière collaboration des structures nationales impliquées dans la mise en œuvre du Plan d'Actions en cas d'audits internes ou externes ;
7. Le Gouvernement s'engage à assurer la sécurité des biens et des personnes affectés à l'exécution du Plan d'Actions.

9. autres dispositions

Le présent Plan d'Actions Commun abroge et remplace les précédents Plans, Cadres d'Opérations, connus sous le sigle CPAP pour les Agences ExCom (PNUD, UNFPA, UNICEF). Les plans-cadres des autres Agences, résidentes ou non au Bénin, fondés sur une durée différente et en décalage temporel avec le présent Plan d'Actions, seront progressivement alignés sur le cadre de ce Plan d'Actions.

Le Plan d'Actions Commun de l'UNDAF peut être modifié par consentement mutuel, et par écrit.

Si un changement important intervient dans la situation et exige la modification des objectifs ou de la durée et de la dimension des éléments programmatiques prévus, le Gouvernement adressera une demande officielle aux Agences du SNU concernées, par l'intermédiaire des représentants de chacune des Agences, et un amendement approprié au Plan d'Actions de l'UNDAF sera alors négocié. Dans le cas où l'une ou l'autre des parties ne respecterait pas les obligations lui incombant au titre du Plan d'Actions:

(a) lorsque la partie défaillante est l'une des Agences du Système des Nations Unies, le Gouvernement peut soit: (i) suspendre l'exécution de ses obligations vis-à-vis de la partie défaillante, en envoyant à celle-ci une notification écrite à cet effet, ou (ii) mettre un terme à ses engagements au titre du Plan d'Actions vis-à-vis de la partie défaillante en lui envoyant une notification écrite dans les soixante (60) jours ; et

(b) lorsque la partie défaillante est le Gouvernement, l'Agence du Système des Nations Unies vis-à-vis de laquelle le Gouvernement a été défaillant, soit individuellement ou conjointement avec d'autres Agences du SNU, peut soit (i) suspendre l'exécution de ses obligations en envoyant une notification écrite à cet effet à la partie défaillante, ou (ii) mettre un terme à ses engagements au titre du Plan d'Actions en lui envoyant une notification écrite dans les soixante (60) jours.

Tout différend survenant entre le Gouvernement et une Agence du Système des Nations Unies sera réglé conformément aux dispositions prévues par l'Accord de base que l'Agence a conclu avec le Gouvernement, comme indiqué à la partie 2 du Plan d'Actions de l'UNDAF. Tout différend survenant au sein des Agences du SNU sera réglé exclusivement au sein des

Nations Unies au Bénin au travers des approches définies par le mécanisme de règlement des différends approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le Développement (UNDG).

Le Gouvernement honorera ses engagements conformément aux dispositions prévues par les accords pour la coopération et l'assistance mentionnés au Chapitre 2 (Partenariats, valeurs et principes). Le Gouvernement appliquera les dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies aux biens, fonds et avoirs des Agences du SNU et à ses fonctionnaires et consultants. En outre, le Gouvernement accordera aux Agences du SNU, à leurs fonctionnaires et aux autres personnes travaillant pour le compte de ces Agences, les privilèges, immunités et facilités prévus par les accords pour la coopération et l'assistance conclus entre les Agences et le Gouvernement.

Le Gouvernement sera chargé de traiter toute réclamation pouvant être présentée par une tierce partie à l'encontre des Agences du SNU et de leurs fonctionnaires, conseillers et agents. Aucune Agence ni aucun de leurs fonctionnaires, conseillers ou personnes fournissant des services en leur nom, ne sera tenu pour responsable des réclamations ou responsabilités découlant des opérations menées dans le cadre des accords pour la coopération et l'assistance, sauf si le Gouvernement et une Agence en particulier s'accordent à dire que lesdites réclamations et responsabilités sont dues à une négligence ou à une faute grave de l'Agence en question, de ses fonctionnaires, conseillers ou personnes fournissant des services en son nom.

Aucune disposition contenue dans cet accord ne sera interprétée comme une renonciation aux privilèges et immunités des organismes ou organisations des Nations Unies ou comme une acceptation de relever de la compétence des tribunaux nationaux pour le règlement des différends survenant dans le cadre de cet accord.

Aucune disposition contenue dans le présent document ou dans un document connexe ne sera interprétée comme une renonciation, expresse ou tacite, aux privilèges et immunités des organismes ou organisations des Nations Unies, prévus par la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies du 13 février 1946, ou la Convention sur les privilèges et immunités des Institutions spécialisées du 21 novembre 1947, selon le cas, et aucune disposition de la Note verbale ou de tout

contrat institutionnel ou engagement ne sera interprétée ni appliquée de manière qui soit incompatible avec ces privilèges et immunités.

Le Plan d'Actions Commun relatif à l'UNDAF entrera en vigueur dès qu'il aura été signé par le Gouvernement et les Agences du SNU.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés, ont signé le présent Plan d'Actions Commun de l'UNDAF ce jour, le2013, à Cotonou, Bénin.

Annexe 1 : Matrice de résultats du Plan d'Actions commun de l'UNDAF

Résultats UNDAF (Effets/Produits)	Indicateurs		Risques et hypothèses	Axes d'interventions des organismes des Nations Unies	Partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives		
	Libellés (Donnée de réf. ; Cible)	Sources et moyens de vérification				Ressources principales/ ordinaires (a)	Autres Ressources (b)	Total (a+b)
Effet 1 : D'ici à fin 2018, les populations rurales et périurbaines, notamment les jeunes et les femmes dans les communes d'intervention accroissent leur revenu et améliorent leur sécurité alimentaire (PNUD, UNCDF, BIT, FAO, UNFPA, UNICEF, PAM, ONUDI)	<ul style="list-style-type: none"> Incidence de pauvreté monétaire (Po,) (Milieu de résidence, sexe) (R:T(36,2%) F(27,6%) H(38%) Ub(31,4% Ru(39,7) C:T(25%), F(), H() 	EMICoV 2011						
	<ul style="list-style-type: none"> Dépense moyenne par tête (Milieu de résidence (R:T(245339), F(304012), H(231325), Ub(355478), Ru(173569). C:306675) Proportion de ménages en insécurité alimentaire (Milieu de résidence (R:22,5% ; C:17,5%) 	AGVSA 2013				Total	Total	Total
Produit 1. 1. Les jeunes et les femmes ont davantage de capacités, compétences et facilités d'installation pour l'auto emploi et l'entrepreneuriat agricole, la mise en œuvre de micro, petite et moyenne entreprises en milieu rural et péri urbain (PNUD, UNCDF, FAO, BIT)	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de jeunes de 15-24 ans formé(e)s à l'entrepreneuriat agricole (R: 1000, C: 5000) Nombre de femmes formées à l'entrepreneuriat agricole (R: 100, C: 500) Nombre de jeunes de 15-24 ans ayant reçu un appui matériel et financier pour créer des entreprises- (R: 450, C: 5000) 	Rapport des organisations et des associations professionnelles	Opérationnalisation du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) /Hypothèse	1.1.1. Promotion des entreprises agricoles et renforcement/création des centres d'incubation pour l'autonomisation des jeunes et des femmes (PNUD, FAO, BIT)	MDAEP/ CePED, MAEP Songhaï, ANCB, CCIB	1 000 000	39 500 000	40 500 000
				1.1.2. Accompagnement des femmes et des jeunes formés à l'installation et à la création d'entreprises viables (PNUD, FAO, BIT)	Ministère Micro finance MAEP, PEFA, ANCB, CCIB	500 000	3 500 000	4 500 000
				1.1.3. Renforcement des capacités des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs sur les meilleurs	MAEP, MEHU, Min Second	1 000 000	3 500 000	4 500 000

Résultats UNDAF (Effets/Produits)	Indicateurs			Axes d'interventions des organismes des Nations Unies	Partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives		
	Libellés (Donnée de réf. ; Cible)	Sources et moyens de vérification	Risques et hypothèses			Ressources principales/ ordinaires (a)	Autres Ressources (b)	Total (a+b)
	4000) • Nombre de femmes ayant reçu un appui matériel et financier pour créer des entreprises(R : 45, C : 300) • Nombre de producteurs, éleveurs et pêcheurs (H/F) formés sur les meilleures techniques de stockage et de transformation (R :XX ;C :XX)		nt des affaires/Hypot hèse Difficultés d'accès aux fonciers / Risque Insuffisance de ressources / Risque	itinéraires techniques de production, de stockage et de transformation (FAO, PNUD) 1.1.4. Amélioration des connaissances et maîtrise des marchés des produits forestiers non ligneux (FAO)	MEHU, MAEP	500 000		500 000
Produit 1. 2. Le gouvernement, les collectivités locales et les OSC ont des capacités accrues pour mettre en place un environnement propice à l'émergence et au développement de la micro-entreprise et PME/PMI et à la création d'emplois décents (PNUD, UNCDF, BIT, UNFPA, ONUDI)	• Nombre de structures de promotion de l'emploi et de financement appuyés au niveau local (R : 03 C : 12) • Nombre de jeunes entrepreneur (e)s formé(e)s et accompagné(e)s à la création d'entreprises- (R : 150 C : 1150)	Rapport du Ministère en charge de l'emploi des jeunes	Insuffisance de ressources / Risque	1.2.1. Renforcement des capacités des institutions nationales, des collectivités locales et des OSC pour l'élargissement de l'accès des jeunes et des femmes aux services financiers en vue du développement d'une économie locale basée sur les potentialités régionales (PNUD, UNCDF, BIT)	Ministère micro finance, MDGLAAT, Communes	1 000 000	8 000 000	9 000 000
				1.2.2. Renforcement des capacités institutionnelles et techniques des organes chargés de l'emploi, de la formation professionnelle et de la promotion de la jeunesse (PNUD, UNFPA, ONUDI, BIT)	MDGLAAT, ANCB, Communes	1 500 000	5 500 000	7 000 000
Produit 1. 3. Les institutions nationales et locales, les populations pauvres et les groupes vulnérables ont des	• Taux de couverture des besoins alimentaires et nutritionnels (R :XX ;C :XX)	• Rapport de suivi MAEP et bilan céréaliier	• Collaboratio n des des acteurs locaux/Hypo	1.3.1. Renforcement des capacités des institutions publiques et privées impliquées dans la production des semences de pré- base, de base et certifiées. (FAO)	MAEP	500 000	1 000 000	1 500 000

Résultats UNDAF (Effets/Produits)	Indicateurs		Risques et hypothèses	Axes d'interventions des organismes des Nations Unies	Partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives		
	Libellés (Donnée de réf. ; Cible)	Sources et moyens de vérification				Ressources principales/ ordinaires (a)	Autres Ressources (b)	Total (a+b)
capacités accrues pour améliorer la production agricole, pastorale et halieutique (FAO, FIDA, PAM)	<ul style="list-style-type: none"> Poids de la production intérieure par rapport aux importations de produits agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> ONASA Rapport de performance du MAEP Rapport de performance du Ministère en charge de la Famille AGVSA, 	<ul style="list-style-type: none"> tjèse ; Opérationnalisation du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) /Hypothèse 	1.3.2. Promotion d'associations de petits producteurs (jardins familiaux et champs scolaires) (PAM, FAO)	MEMP, MAEP		3 000 000	3 000 000
				1.3.3. Amélioration de la disponibilité en produits de bonne qualité nutritionnelle, issus de la production nationale et à la constitution de réserves commercialisables (FAO)	MAEP	3 000 000	5 500 000	8 500 000
Produit 1.4. Les populations pauvres et les groupes vulnérables, en particulier les femmes ont des capacités accrues (filets de protection sociale ; transfert des revenus, techniques et technologies appropriés) pour assurer leur sécurité alimentaire et accéder au marché (PNUD, UNICEF, PAM, FAO, BIT)	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de ménages (H/F) pauvres et vulnérables ayant bénéficié d'un appui pour la mise en place d'une AGR (R:XX ; C:XX) Existence d'un socle de protection sociale (R : Non, C : Oui) Proportion de ménages pauvres et vulnérables ayant bénéficié de transferts de revenus et des filets sociaux (R :XX ; C :XX) Nombre de petits producteurs (H/F) ayant accédé au marché % d'achats locaux réalisés auprès des petits producteurs (H/F) (R:0, 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de suivi MDAEP, Rapport de suivi MAEP Rapport d'activité Rapport de suivi MAEP et bilan céréalier ONASA Rapport de performance du MAEP 	<ul style="list-style-type: none"> Engagement des principaux acteurs; Insuffisance de Ressources / Risque ; 	1.4.1. Opérationnalisation de la de la politique Holistique de Protection Sociale (UNICEF, PNUD)	MDAEP; Conseil National de la Protection sociale ; Ministères concernés ANCB	500 000	0	500 000
				1.4.2. Amélioration de la sécurité alimentaire (transferts monétaires, et.) des populations vulnérables (hommes, femmes) (PAM, FAO, UNCDF)	MAEP, MDAEP, Communes	1 000 000	5 500 000	6 500 000
				1.4.3 Réhabilitation et construction des infrastructures de stockage (PAM, UNCDF)	MEMP, MAEP, MDGLAAT, Communes, MDAEP	500 000	6 600 000	7 100 000

Résultats UNDAF (Effets/Produits)	Indicateurs		Risques et hypothèses	Axes d'interventions des organismes des Nations Unies	Partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives		
	Libellés (Donnée de réf. ; Cible)	Sources et moyens de vérification				Ressources principales/ ordinaires (a)	Autres Ressources (b)	Total (a+b)
	C:30%) • Nombre d'infrastructures de stockage réalisées ou réhabilitées (R:XX ; C :XX)			1.4.4 Réhabilitation de pistes de désertes rurales (<i>PAM</i>)	MDAEP, MAEP, MTPT		1 600 000	1 600 000
				1.4.5. Facilitation de l'accès aux marchés pour les populations vulnérables (hommes/femmes) par la mise en œuvre des stratégies appropriées (PNUD)	MDGLAAT, MMEJF	500 000	8 000 000	8 500 000
				1.4.6. Elargissement des opportunités d'activités génératrices de revenu (PNUD)	MDGLAAT, MMEJF		5 000 000	5 000 000
Effet 2 : D'ici à fin 2018, les enfants de moins de 5 ans, les adolescents (es), les femmes en âge de procréer et les ménages bénéficient de façon équitable d'interventions à haut impact de qualité en santé y compris le VIH/SIDA, les MNT, la nutrition, la Planification Familiale, la SRAJ l'assainissement de base et les communautés adoptent des pratiques favorables	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié (médecins, infirmiers, sage femmes) (R : 84%; C: 90%) • Prévalence contraceptive des méthodes modernes (R : 7,9 % ; C : 15%) • Taux des besoins non satisfaits en PF (R: 33% ; C: 20%) • Taux d'utilisation des préservatifs chez des personnes ayant des 	<ul style="list-style-type: none"> • EDS • EMICoV • RGPH 4 • MICS5 • Annuaire des statistiques sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement politique matérialisé • Environnement socioculturel favorable 			6 553 194	26 738 789	33 291 983

Résultats UNDAF (Effets/Produits)	Indicateurs		Risques et hypothèses	Axes d'interventions des organismes des Nations Unies	Partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives		
	Libellés (Donnée de réf. ; Cible)	Sources et moyens de vérification				Ressources principales/ ordinaires (a)	Autres Ressources (b)	Total (a+b)
à la santé (OMS, UNFPA, UNICEF, ONUSIDA, PAM, FAO)	<p>partenaires multiples (R_H :22; R_F : 31% C :50%)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion d'enfants (par sexe) vaccinés contre la rougeole avant leur 1er anniversaire (R :70% ; C :95%) • Proportion des femmes enceintes séropositives mises sous - prophylaxie ARV (R :53%; C : 85%) • Proportion d'enfants (par sexe) de 6 à 59 mois présentant la malnutrition aigue (R : T (), F :3,9% G :5,5%; C : T (), F (2%) G (2,5) • Proportion de populations utilisant les latrines améliorées dans les zones ciblées (R : 35%; C : 50%) 							
Produit 2.1. Les institutions et les acteurs des niveaux national et départemental, zones sanitaires et des collectivités locales ont des capacités accrues pour la planification, la coordination et le suivi de	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un document de politique/stratégie pour le financement de la santé (R : non ; C :oui) • Existence d'un document de coordination et de suivi 	Rapport de performance du secteur de la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Mal gouvernance • Crise humanitaire • Engagement politique 	2.1.1. Renforcement du cadre institutionnel (élaboration /actualisation des documents de politique, stratégie) de la santé de la mère et de l'enfant y compris le VIH/SIDA, la PF et la nutrition, l'eau et l'assainissement de base (OMS, UNICEF, UNFPA, ONUSIDA)	Ministère de la Santé CNLS	510 000	1 210 500	1 720 500

Résultats UNDAF (Effets/Produits)	Indicateurs		Risques et hypothèses	Axes d'interventions des organismes des Nations Unies	Partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives		
	Libellés (Donnée de réf. ; Cible)	Sources et moyens de vérification				Ressources principales/ordinaires (a)	Autres Ressources (b)	Total (a+b)
la mise en œuvre des paquets d'interventions à haut impact de qualité en santé, nutrition, planification familiale, SRAJ, VIH/SIDA, MNT et assainissement de base (OMS, UNFPA, UNICEF, ONUSIDA)	de la mise en œuvre des PIHI (R : non ; C: oui) • Existence d'un document de référence nationale sur les PIHI (R : non C : oui) • Nombre d'EEZS formés pour faire une planification basée sur les résultats (R :4 ; C:9)		<ul style="list-style-type: none"> • Environnement socioculturel favorable • Ressources financières effectivement mobilisées 	2.1.2. Génération de nouvelles connaissances (études, recherches, partage d'expérience, Voyages d'échanges d'expériences)	Ministère de la Santé			
				2.1.3. Appui à l'élaboration des Plans triennaux de développement des zones sanitaires (PTDZS) et des plans annuels conjoints du secteur et aux revues de performances (UNICEF, OMS, UNFPA, ONUSIDA)	USAID ; CTB ; AFD,	285 345	381 633	666 978
				2.1.4. Renforcement du système d'information, de suivi et d'évaluation et de supervision (UNICEF, UNFPA, OMS, ONUSIDA)	USAID ; CTB ; AFD, CNLS	618 498	1 521 001	2 139 499
Produit 2.2. Les Zones Sanitaires et les communes retenues ont des capacités accrues pour offrir des paquets d'interventions à haut impact de qualité en nutrition, planification familiale, SRAJ, VIH/SIDA, MNT, fistules obstétricales Hygiène et assainissement de base (OMS, UNICEF, UNFPA, ONUSIDA, PNUD, PAM, FAO)	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de formations sanitaires offrant les 6 interventions traceuses du PIHI (PF, vaccination CPN, PTME accouchement assisté, PEC/MAS) R 37% : C 80%: • Proportion des FS offrant les sept (7) fonctions de SONUB (R : 6% C 20%:) • Proportion de FS offrant les SONUC (R : 14% C : 30%) <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de FS disposant d'au moins un 	Annuaire des statistiques sanitaires Rapport de performance du secteur de la santé Rapport de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement socioculturel favorable • Ressources financières effectivement mobilisées 	2.2.1. Renforcement des capacités (formation, supervision, équipement et matériel) des acteurs/actrices des zones sanitaires pour l'offre des services de qualité en santé, nutrition, SRAJ, PF, VIH/SIDA, CPN recentrée accouchement assisté, en SONU et assainissement de base (UNICEF, UNFPA, OMS, ONUSIDA)	Ministère de la santé CNLS, USAID ; CTB ; AFD, ONG: CARE, PSI ; AFRICARE ; LASDEL	2 390 337	4 849 643	7 239 980
				2.2.2. Renforcement des capacités des acteurs/actrices pour l'offre des services à base communautaire en matière de santé, nutrition, SRAJ, PF, VIH/SIDA, en SONU , assainissement de base (UNICEF, UNFPA, OMS, ONUSIDA)	Ministère de la santé, CNLS, MDGLAAT, Communes, ONG,	350 000	727 012	1 077 012

Résultats UNDAF (Effets/Produits)	Indicateurs		Risques et hypothèses	Axes d'interventions des organismes des Nations Unies	Partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives		
	Libellés (<i>Donnée de réf. ; Cible</i>)	Sources et moyens de vérification				Ressources principales/ordinaires (a)	Autres Ressources (b)	Total (a+b)
	agent de santé formé à la PCIME (R 61% : C : 80%)			2.2.3. Renforcement de l'organisation des interventions (campagnes de vaccination, ETME, CARMMA, semaine de survie de l'enfant, et journées statutaires...) pour l'amélioration de la couverture sanitaire (<i>UNICEF, UNFPA, OMS, ONUSIDA, PAM</i>)	Ministère de la santé, ONG	415 337	6 444 962	6 860 299
	• Nombre total de soignant(e)s formé(e)s à la prévention, au dépistage et aux traitements de la fistule obstétricale (R : 295 de 2009 à 2012; C : 600)			2.2.4. Préparation et réponse aux urgences et actions humanitaires (<i>UNICEF OMS, UNFPA, ONUSIDA, PAM</i>)		396 779	5 020 121	5 416 900
				2.2.5. Renforcement des capacités par niveau pour l'élimination des fistules obstétricales (<i>UNFPA</i>)		850 000	1 000 000	1 850 000
Produit 2.3. Les communautés des communes d'intervention ont des capacités accrues pour l'adoption des comportements favorables à la santé, à la nutrition, à l'hygiène et à l'assainissement de base, à la Planification Familiale, à la SRAJ, à la prévention des VFF, du VIH/SIDA et des MNT OMS, UNICEF, UNFPA, ONUSIDA, PNUD, PAM	• Proportion de ménages déclarant utiliser une latrine dans les communes retenues (R:44,5%, C:50%)	EDS 2011		2.3.1. Renforcement des capacités (information sensibilisation, dialogue, et mécanismes de participation) des communautés y compris des adolescent(e)s ; des jeunes et des hommes en vue de l'adoption des comportements favorables à la santé, la nutrition, la PF, le VIH/SIDA, FO, SONU, l'assainissement de base (<i>UNICEF, OMS, UNFPA, ONUSIDA</i>)	Ministère de la santé, DDS, ZS communes Radios	343 340	3 504 000	3 844 340
	• Proportion de mères/gardiennes d'enfants connaissant les moments critiques de lavage des mains (R:27,7%, C:50%)			2.3.2. Renforcement des services de communication ciblée et adapté à l'âge pour un changement de comportements en SRAJ/IST / VIH/SIDA/PF/VFF, drogue, toxicomanie en faveur des populations vulnérables (adolescent (e) s/jeunes, corps	ONG	393 558	2 079 917	2 473 475
	• Proportion de mères d'enfants connaissant au moins deux signes de danger pour le recours précoce aux soins en cas de maladie de l'enfant (R: ?, C: ?)							

Résultats UNDAF (Effets/Produits)	Indicateurs		Risques et hypothèses	Axes d'interventions des organismes des Nations Unies	Partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives		
	Libellés (<i>Donnée de réf. ; Cible</i>)	Sources et moyens de vérification				Ressources principales/ ordinaires (a)	Autres Ressources (b)	Total (a+b)
	<ul style="list-style-type: none"> Existence de programme d'éducation sexuelle adaptée à l'âge (R: Non ; C : Oui) % de jeunes (filles et garçons de 15-24 ans) qui connaissent des moyens de prévention primaire du VIH (R : 73% ;C :87%) 	Document de Programme d'éducation sexuelle adaptée		habillés et les marginalisé(e)s et les populations clés), SONU (UNICEF, UNFPA, OMS, ONUSIDA)				
Effet 3: D'ici à fin 2018, les filles et les garçons de 03 à 17 ans, notamment ceux des groupes sous-scolarisés, ont un accès accru et achèvent une éducation de base de qualité. (UNICEF, UNESCO, PAM, ONUSIDA)	<ul style="list-style-type: none"> Taux Net de Scolarisation désagrégé par sexe dans les communes d'intervention (R: 91%, C: 98%) Taux d'Achèvement du primaire désagrégé par sexe dans les communes d'intervention (R: 71%, C: 85%) Proportion d'enfants (filles et garçons) de 10 à 17 ans hors de l'école dans les communes d'intervention (R : 10,52) C : ?) 	<ul style="list-style-type: none"> Annuaire statistiques scolaires, MEMP Enquêtes de base en 2013 et EMICOV 2011 RGPH 4 2013 Enquête en 2016, INSAE-Ministères de l'éducation 				5 041 268	17 500 000	22 541 268
Produit 3. 1. Les acteurs du système éducatif aux	<ul style="list-style-type: none"> Proportion de communes ayant 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentair 		3.1.1. Renforcement des capacités des communes y compris le plaidoyer pour la prise en	MEMP MS MJSL	650 000	550 000	1 200 000

Résultats UNDAF (Effets/Produits)	Indicateurs		Risques et hypothèses	Axes d'interventions des organismes des Nations Unies	Partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives		
	Libellés (Donnée de réf. ; Cible)	Sources et moyens de vérification				Ressources principales/ordinaires (a)	Autres Ressources (b)	Total (a+b)
niveaux central, déconcentré et décentralisé ont des capacités accrues pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques et stratégies de développement du secteur éducation. (UNESCO, UNICEF, PAM, ONUSIDA)	<ul style="list-style-type: none"> intégré dans leur PDC les aspects relatifs aux documents de politiques et de stratégies éducatives (R:0/6, C:6/6) Existence des documents de politique nationale d'alimentation scolaire (R : Non ; C : Oui) Existence de politique de formation des enseignants (R : Non ; C : Oui) Proportion de circonscriptions scolaires disposant d'un système d'information fonctionnel (R:0/9, C:9/9) 	<ul style="list-style-type: none"> e de base des PDC, MEMP Revue annuelle, Rapport d'activités MEMP Rapport de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> Instabilité politique Mauvaise gouvernance Crise humanitaire Perturbation du calendrier scolaire du fait des grèves Engagement politique matérialisé Environnement socioculturel favorable Ressources financières effectivement mobilisées Déconcentration et décentralisation effectives 	compte des politiques et stratégies éducatives sensibles à l'équité et à l'égalité de genre, dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des Plans de Développement Communaux (UNICEF)	Communes, GIZ			
				3.1.2. Renforcement du système d'informations, de Gestion et de Suivi de l'enseignement maternel et primaire aux niveaux central, déconcentré et décentralisé, y compris la réalisation d'une carte scolaire prenant en compte les groupes marginalisés notamment les enfants à handicap (UNICEF)	MEMP Communes, Banque Mondiale GIZ	1 000 000	1 700 000	2 700 000
				3.1.3. Elaboration, dissémination, mise en œuvre et suivi-évaluation des politiques, stratégies et programmes éducatifs (alimentation scolaire, formation et gestion de carrière des enseignant(e)s et des personnels d'encadrement) (PAM, UNICEF, UNESCO)	Ministères en charge de l'éducation MS MISL	550 000	270 000	820 000
				3.1.4. Renforcement des capacités des acteurs de l'éducation, par sexe aux niveaux central, déconcentré et décentralisé en préparation et réponse aux urgences (UNICEF, PAM)	Ministères en charge de l'éducation, Communes, Cluster Education	150 000	0	150 000

Résultats UNDAF (Effets/Produits)	Indicateurs		Risques et hypothèses	Axes d'interventions des organismes des Nations Unies	Partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives		
	Libellés (Donnée de réf. ; Cible)	Sources et moyens de vérification				Ressources principales/ordinaires (a)	Autres Ressources (b)	Total (a+b)
Produit 3. 2. Le Gouvernement aux niveaux central et déconcentré et les acteurs (y compris les associations des parents d'élèves) de l'éducation des communes d'intervention ont des capacités accrues pour assurer l'accès, le maintien et les performances scolaires des filles et des garçons notamment des groupes marginalisés (UNICEF, PAM, UNESCO)	<ul style="list-style-type: none"> Proportion d'acteurs/actrices ayant bénéficié de formations pertinentes pour assurer l'accès, le maintien et la qualité de l'éducation dans les communes retenues R : F (0), H (:0); C : F (100%), G (100%) Proportion d'écoles ayant bénéficié de cantines scolaires dans x communes (R:28%, C:30%) Proportion d'enfants (Filles/garçons ayant bénéficié de cantines scolaires (R: T (26%) F (12%), G (14%) C:T 32%), F (15%) G (17) Proportion d'écoles dont l'environnement respectent les normes EQF (R:0, C:100%) 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de projets, Rapport de suivi de mise en œuvre du PDDSE et Annuaire statistiques Rapport de suivi de la mise en œuvre du PDDSE 	3.2.1. Renforcement des capacités du Gouvernement, des communes et des parents (formation, revue des curricula et des matériels didactiques, équipement des centres d'éducation préscolaire, ...), sur l'encadrement des filles et garçons en vue de leur préparation à l'école (UNICEF)	Ministères des enseignements maternel et primaire, Ministère en charge de la Famille, Communes, ONG	350 000	750 000	1 100 000	
			3.2.2. Génération de nouvelles connaissances (études, recherches, partage d'expériences, Voyages d'échanges) (UNICEF)	MEMP				
			3.2.3. Renforcement des capacités du Gouvernement et des communes pour la scolarisation des groupes marginalisés (handicapés, talibés, bouviers, vulnérables, ménages pauvres) et lauréats du premier cycle du secondaire. (UNICEF)	MEMP Ministère enseignement secondaire, Communes, Associations de Parents d'Elèves	1 100 000	2 500 000	3 600 000	
			3.2.4. Formation et supervision pédagogique du personnel enseignant (préscolaire et primaire) et des membres du personnel d'encadrement en vue de l'amélioration de la qualité de l'éducation (UNICEF)	MEMP Banque Mondiale	100 000	1 500 000	1 600 000	
			3.2.5. Renforcement des capacités des acteurs/actrices	Ministères en charge de	891 268	3 030 000	3 921 268	

Résultats UNDAF (Effets/Produits)	Indicateurs		Risques et hypothèses	Axes d'interventions des organismes des Nations Unies	Partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives		
	Libellés (Donnée de réf. ; Cible)	Sources et moyens de vérification				Ressources principales/ordinaires (a)	Autres Ressources (b)	Total (a+b)
				nationaux et locaux (supports pédagogiques, formation, dotation financière et matérielle et équipements didactiques) pour le développement d'une éducation alternative soutenable en faveur des adolescent(e)s hors de l'école, des adultes, des formateurs, et des centres d'alphabétisation (<i>UNICEF, UNESCO</i>)	l'éducation, de la Famille, Communes,			
				3.2.6. Renforcement des capacités des principaux acteurs/actrices pour l'amélioration de l'environnement physique et social des écoles (construction de latrines, dispositifs de lavage de mains, assistance technique pour la mise en place de gouvernements d'enfants et de mécanismes de lutte contre les violences et le VIH/SIDA en milieu scolaire). (<i>UNICEF</i>)	Ministères en charge de l'éducation, de la Famille, de la Santé, Communes,	250 000	1 000 000	1 250 000
				3.2.7. Renforcement des capacités des principaux acteurs/actrices sur la planification, l'éducation nutritionnelle et la gestion des programmes d'alimentation scolaire (<i>PAM, FAO</i>)	MEMP MDEAP MAEP	0	6 200 000	6 200 000
				3.2.8. Promotion de l'alimentation scolaire à travers les cantines basées sur la production locale pour le maintien des enfants (F/G) à l'école (<i>PAM</i>)	MEMP MDAEP MAEP	0	17 000 000	17 000 000

Résultats UNDAF (Effets/Produits)	Indicateurs		Risques et hypothèses	Axes d'interventions des organismes des Nations Unies	Partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives		
	Libellés (Donnée de réf. ; Cible)	Sources et moyens de vérification				Ressources principales/ ordinaires (a)	Autres Ressources (b)	Total (a+b)
Effet 4 : D'ici fin 2018, les enfants, les adolescent(e)s et les femmes, notamment les plus vulnérables, évitent les comportements à risque, ont un accès et utilisent davantage les services de protection contre les abus, les violences et l'exploitation, et les communautés adoptent des pratiques sociales conformes aux droits humains (UNFPA, PNUD, UNICEF, BIT, UNCDF, OMS, HCR, ONUSIDA)	<ul style="list-style-type: none"> Proportion de communes d'intervention offrant les services de qualité selon les normes requises (R:0, C:50%) Proportion de filles et femmes, victimes de mariage précoce (R:7%, C:4%) Proportion de filles et femmes, victimes d'excision (R:7%, C:4%) Proportion d'enfants (filles et garçons) de 5 à 17 ans, victimes de travail R: F (27,97), G () C:F (), G () Taux d'enregistrement de faits d'Etat Civil (naissance, décès et mariage) (R:8%, C:90%) 	<p>EDS 2011 Rapport d'étude VFF</p> <p>EMICOV 2011</p> <p>Rapports de projets Rapports d'évaluation</p>				10 250 000	5 800 000	16 050 000
Produit 4.1. Les acteurs du système de protection aux niveaux national, déconcentré, décentralisé, ont des capacités accrues	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'une politique de protection de l'enfant (R: Non, C:Oui) 	<p>Document de politique</p> <p>Document de</p>		4.1.1. Génération de nouvelles connaissances : études, recherches, partage d'expérience, Voyages d'échange (UNICEF, UNFPA)				

Résultats UNDAF (Effets/Produits)	Indicateurs		Risques et hypothèses	Axes d'interventions des organismes des Nations Unies	Partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives		
	Libellés (Donnée de réf. ; Cible)	Sources et moyens de vérification				Ressources principales/ordinaires (a)	Autres Ressources (b)	Total (a+b)
pour l'identification des problèmes de protection de l'enfant, de la jeune fille et de la femme, la planification, la coordination, la mise en œuvre équitable, le suivi et l'évaluation des politiques et stratégies nationales	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un mécanisme national de coordination de la protection de l'enfant (R: Non, C:Oui) 	mécanisme Rapport de réunion de coordination		4.1.2. Amélioration du cadre légal et institutionnel (Elaboration, actualisation, vulgarisation, développement de standards et suivi de la mise en œuvre des dispositions légales et politiques) relatif à la protection de l'enfant, de la jeune fille et de la femme (UNICEF, UNFPA)	Ministères de la Famille, de la Justice, de la décentralisation, du travail et de l'Intérieur MDAEP MS	1 000 000	1 000 000	2 000 000
				4.1.3. Mise en place et opérationnalisation d'un système intégré de coordination et de suivi des interventions de protection des filles et des garçons, aux niveaux central, déconcentré et décentralisé (UNICEF, UNFPA, OMS)	Ministères de la Famille, de la Justice, de la décentralisation, du travail et de l'Intérieur MDAEP MS	3 700 000	1 600 000	5 300 000
				4.1.4. Mise en place des mécanismes de prise en charge et de prévention des violences faites aux filles et aux femmes et de l'exploitation des filles et des garçons (UNICEF, UNFPA, OMS)				
Produit 4.2. Les acteurs du système de protection aux niveaux central, déconcentré et dans les communes d'intervention sont plus aptes à offrir les services de prise en charge des victimes de violence et d'abus, de	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de mécanisme d'application des lois et des politiques/procédures favorables à l'égalité des sexes et aux droits en matières de procréation (R :0 ; C :2) 	DDPD, Collecte de données au niveau des communes OFFE/CPS/OSC Collecte de données au niveau local	- Volonté politique - Environnement favorable - Effectivité de la Coordination	4.2.1. Amélioration du cadre légal et institutionnel (Elaboration, actualisation, vulgarisation, développement de standards et suivi de la mise en œuvre des dispositions légales et politiques) relatif à la protection de l'enfant, de la jeune fille et de la femme	Ministères de la Famille, de la Justice, de la décentralisation, du travail et de	1 000 000	1 000 000	2 000 000

Résultats UNDAF (Effets/Produits)	Indicateurs		Risques et hypothèses	Axes d'interventions des organismes des Nations Unies	Partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives		
	Libellés (Donnée de réf. ; Cible)	Sources et moyens de vérification				Ressources principales/ ordinaires (a)	Autres Ressources (b)	Total (a+b)
protection de qualité et à mettre en œuvre les lois et politiques existantes en matière de protection des droits humains (UNFPA, PNUD, UNICEF, BIT, ONUSIDA,)	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un programme national multisectoriel intégrant la prévention, la réduction de la violence sexiste et la prise en charge de ses conséquences (R : non; C :oui) Proportion d'acteurs/actrices clé(e)s formé(e)s pour appliquer les normes et standards de protection (R 0%, C: 70%) 		Instabilité politique - Mauvaise gestion - Crise humanitaire	(UNICEF, UNFPA)	l'Intérieur			
				4.2.2. Renforcement des capacités (Analyse des gaps de capacités, formation, assistance technique, équipements) des acteurs (Assistants Sociaux, Inspecteurs de travail, Officiers de Police judiciaire, Magistrats, officiers et agents d'Etat civil agents des OSC y compris les associations de femmes) sur les standards et la réglementation en matière de protection des enfants, des jeunes filles et des femmes (UNICEF, UNFPA, PNUD, BIT)	Ministères du travail, de la Famille, de la Justice, de la décentralisation et de l'Intérieur MDAEP MS	2 200 000	750 000	2950 000
				4.2.3. Mise en œuvre des procédures opérationnelles standards de prévention et de réponses aux violences basées sur le genre, y compris dans les contextes humanitaires. aux niveaux central et local s'appuyant sur un comité national multisectoriel (UNICEF, UNFPA, ONUSIDA, HCR, PNUD)	Ministères de la Famille, de la Justice, de la Santé, de l'Intérieur et des secteurs de l'Education Structures privés et de la Société Civile des zones ouvertes	1 550 000	1 100 000	2 650 000

Résultats UNDAF (Effets/Produits)	Indicateurs		Risques et hypothèses	Axes d'interventions des organismes des Nations Unies	Partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives			
	Libellés (Donnée de réf. ; Cible)	Sources et moyens de vérification				Ressources principales/ ordinaires (a)	Autres Ressources (b)	Total (a+b)	
				4.2.4. Renforcement du système d'enregistrement de naissance aux niveaux central, déconcentré et décentralisé (UNICEF, UNFPA)	Ministère de l'Intérieur, Décentralisation, Justice, Santé, MDAEP Min Famille				
				4.2.5. Mise en place et opérationnalisation des centres secondaires d'Etat Civil accessibles aux ménages des communes d'intervention (UNICEF,	Ministère de l'Intérieur ; Communes	500 000	400 000	900 000	
Produit. 4.3 Les populations des communes d'intervention particulièrement les adolescents, les jeunes et les femmes, sont plus aptes à éviter les comportements à risque, à utiliser les services de protection, de justice, d'Etat Civil et à prévenir les abus, les violences et l'exploitation (UNFPA, PNUD, UNICEF, BIT, ONUSIDA, UNCDF)	<ul style="list-style-type: none"> Proportion de ménages ayant une bonne connaissance sur l'utilisation des services de protection (R:XX, C:XX) Proportion de ménages sensibilisés sur la prévention des abus, des violences et de l'exploitation notamment des enfants, femmes et jeunes (R:XX, C:XX) Proportion de ménages 	EDS 2016	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique - Environnement favorable - Effectivité de la Coordination 	4.3.1. Renforcement des capacités (information, sensibilisation, dialogue, formation) et de mécanismes de participation des populations à la promotion de l'enregistrement de naissance et à la lutte contre les abus, l'exploitation et les violences faites aux enfants, aux filles et aux femmes (UNICEF, UNFPA, PNUD)	Communes d'interventions OSC, Centres de Promotion Soc	500 000	250 000	750 000	
		RGPH4							
		EMICoV							
		Enquête spécifique		4.3.2. Prise en charge des filles et garçons adolescents et adolescentes victimes d'abus, de violences, d'exploitation (UNICEF, UNFPA)	Ministère de la famille, ONGs				
		OFFE/CPS Collecte de données au niveau local	Risques : - Instabilité politique - Mauvaise gestion						

Résultats UNDAF (Effets/Produits)	Indicateurs		Risques et hypothèses	Axes d'interventions des organismes des Nations Unies	Partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives		
	Libellés (<i>Donnée de réf. ; Cible</i>)	Sources et moyens de vérification				Ressources principales/ ordinaires (a)	Autres Ressources (b)	Total (a+b)
	vulnérables ayant bénéficié d'une assistance face aux abus, violences et exploitation (R:XX, C:XX)		- Crise humanitaire	4.3.3. Renforcement du plaidoyer et du dialogue politique pour la promotion de l'égalité des sexes et des droits humains et promotion de la communication pour la protection des droits en matière de procréation, la répression et l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles (<i>UNFPA, PNUD</i>)	Ministères de la Famille, Santé, Décentralisation, Justice, Intérieur, Média ; Parlem Elus locaux, OSC, Communautés à la base	800 000	700 000	1 500 000
Effet 5 : D'ici fin 2018, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable (PNUD, UNFPA, UNICEF, ONUSIDA, OMS, UNCDF, BM)	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'exécution des dépenses d'investissement sur ressources propres du BGE (base ordonnancement) dans les secteurs sociaux (Education, Santé, Famille, Justice, Eau, Agriculture) (R:XX, C: XX) • Taux d'exécution des budgets d'investissement des communes retenues (R:XX, C: XX) • Nombre de lois de règlement votées durant une législature (R:XX, C: XX) • Nombre de communes qui produisent chaque année le TBS (Tableau de Bord Social) (R:XX, C: XX). 	<ul style="list-style-type: none"> • SIGFIP, MEF • MDGLAAT et collecte au niveau des communes • Assemblée nationale INSAE, DDPD 	<p>Environnement politique favorable</p> <p>Renforcement de la coordination entre les PTF et la concertation avec les partenaires nationaux</p>			15 750 000	42 650 000	59 800 000

Résultats UNDAF (Effets/Produits)	Indicateurs		Risques et hypothèses	Axes d'interventions des organismes des Nations Unies	Partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives		
	Libellés (<i>Donnée de réf. ; Cible</i>)	Sources et moyens de vérification				Ressources principales/ ordinaires (a)	Autres Ressources (b)	Total (a+b)
Produit 5.1. Le Gouvernement et les communes d'intervention disposent de capacités accrues pour conduire les réformes administratives, économiques et institutionnelles et pour mettre en œuvre des politiques et programmes de développement (PNUD, UNCDF, UNFPA, BM, UNICEF,)	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de cadres (DPP, DRFM, Directeurs Techniques et chefs service suivi-évaluation) par ministères ciblés formés chaque année à l'utilisation des outils d'opérationnalisation du budget-programme y compris la budgétisation sociale et la budgétisation sensible au genre (R:02, C:10) ; Nombre d'élu(e)s locaux/locales et de personnels communaux de chaque commune d'intervention formés chaque année en maîtrise d'ouvrage communal (R:01, C:11); Proportion de communes d'intervention disposant d'un système d'information territorial/communal (R:14%, C:100%). Existence d'une Politique Pénale de la Justice pour Mineurs 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de formation Rapport d'étude Document de politique pénale de la justice pour Mineurs 	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité financières Mobilité des cadres Implications de tous les acteurs par le biais des plateformes de dialogue et de concertation 	5.1.1. Accompagnement des réformes administratives, institutionnelles, économiques et sociales pour réaliser la transformation socio-économique et améliorer la satisfaction des besoins des citoyens du Bénin. <i>(PNUD, UNICEF)</i>	MEF, MRAI MJLDH, Ministère en charge de la Famille, Ministère de l'Intérieur	2 000 000		2 000 000
				5.1.2. Promotion de la gouvernance (démocratique, politique, socio-économique...) dans les institutions nationales et locales, y compris la participation des populations au développement à la base <i>(PNUD)</i>	MAEIAFBE, MDGLAAT, MRAI, CNG/MAEP ANCB, Communes	1 000 000	1 000 000	2 000 000
				5.1.3. Renforcement des capacités des acteurs/actrices nationaux (DPP, DRFM, Comité PIB TOFE, Réseau de plaidoyer sur la budgétisation sociale) sur les CDMT, la budgétisation sociale et la budgétisation sensible au genre (notamment aux plus vulnérables) <i>(UNICEF, PNUD)</i>	MDAEP, MEF	100 000	100 000	200 000
				5.1.4. Renforcement des capacités des acteurs des communes de convergence sur l'utilisation des données désagrégées pour le suivi et l'évaluation des politiques et programmes sociaux <i>(UNICEF, UNFPA)</i>	MDAEP, MDGLAAT	600 000	100 000	700 000
Produit 5.2. Les acteurs aux niveaux national et local, ont des capacités accrues pour conduire les	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de stratégies sectorielles élaborées ou mises à jour (R : 05, C : 15) 	Documents de Stratégies élaborés		5.2.1. Accompagnement, stratégiques et opérationnels des acteurs/actrices concernés en planification, programmation,	MDAEP, MEF	500 000	100 000	500 000

Résultats UNDAF (Effets/Produits)	Indicateurs		Risques et hypothèses	Axes d'interventions des organismes des Nations Unies	Partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives		
	Libellés (Donnée de réf. ; Cible)	Sources et moyens de vérification				Ressources principales/ ordinaires (a)	Autres Ressources (b)	Total (a+b)
processus de planification, de programmation, de budgétisation, de suivi et d'évaluation des politiques et programmes en vue d'une meilleure gestion du développement (PNUD, UNCDF, UNFPA, UNICEF, BM, PAM, FAO)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rapports d'avancement de la SCRP validé et disséminé (R : 1 ; C : 6) • Mise à jour régulière du système d'Information Statistique national prenant en compte l'équité et l'égalité de genre (R : Oui ; C : Oui) • Disponibilité des rapports annuels de mise en œuvre des PDC (R : oui ; C : oui) • Proportion de PDC ayant respecté les normes de qualité R : voir UNICEF 	Rapport annuel des PDC		budgetisation pluriannuelle et gestion macro-économique (PNUD)				
				5.2.2. Renforcement du système de suivi et d'évaluation national y compris le système national d'informations statistique (UNFPA, ONUSIDA, OMS, UNICEF, FAO, PNUD, PAM)	MDAEP et Ministères sectoriels	1 800 000	200 000	2 000 000
				5.2.3. Renforcement des capacités institutionnelles, de production d'analyse de données pour la prise de décision et la formulation des politiques et programmes (UNFPA, ONUSIDA, OMS, UNICEF, PAM, PNUD)	MDAEP et Ministères sectoriels	1 500 000	200 000	1 700 000
				5.2.4. Renforcement de la prise en compte de la dynamique démographique dans les politiques et stratégies de développement (UNFPA, UNICEF)	MDAEP et Ministères sectoriels	2 000 000	200 000	2 200 000
				5.2.5. Renforcement des capacités des communes pour la mobilisation des ressources, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des PDC y compris l'analyse genre (UNCDF, PNUD, UNICEF)	MDAEP, MDGLAAT	750 000	250 000	1 000 000
Produit 5.3. L'Assemblée Nationale et les autres Institutions de l'Etat ont des capacités accrues pour mieux assurer leurs prérogatives	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité du Plan Stratégique de l'Assemblée Nationale (R : Non ; C : Oui) • Nombre d'audits 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activités de l'Assemblée Nationale • Rapports d'audits des 		5.3.1. Renforcement des capacités techniques et institutionnelles de l'Assemblée Nationale (PNUD, UNFPA, UNICEF)	Assemblée Nationale	1 200 000	1 000 000	2 200 000
				5.3.2. Accompagnement des Institutions publiques en vue	PR, MFPTRAI, HCGC		2 000 000	2 000 000

Résultats UNDAF (Effets/Produits)	Indicateurs		Risques et hypothèses	Axes d'interventions des organismes des Nations Unies	Partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives		
	Libellés (Donnée de réf. ; Cible)	Sources et moyens de vérification				Ressources principales/ ordinaires (a)	Autres Ressources (b)	Total (a+b)
constitutionnelles. (PNUD, UNFPA, UNICEF),	organisationnels d'Institutions de la République réalisés (R : 02, C : 07)	institutions/M RAI		d'une meilleure participation des populations (H/F), au contrôle citoyen efficace et à une gouvernance concertée (PNUD)				
Produit 5.4. Les institutions, les OSC et les dias ont des capacités pour participer au développement inclusif et ont mieux conduit les processus électoraux (UD, UNICEF)	<ul style="list-style-type: none"> Proportion d'OSC partenaires formées sur les thématiques de développement (R : 40%. C : 100%) Nombre d'OSC impliqués dans le cadre de dialogue favorisant l'apaisement du climat politique et social. (R : 10 ; C : 77) 	Rapports et Publications, OLC, FONAC, etc Rapport de formation	Volonté politique Implications de tous les acteurs par le biais des plateformes de dialogue et de concertation	5.4.1. Appui aux mécanismes de pérennisation des organes et des outils de gestion des élections (PNUD)	MCRI, HCGC	500 000 35 000 000	35 500 000	
				5.4.2. Dialogue politique pour renforcer la participation des femmes aux instances de prise de décisions et aux élections (PNUD)	MCRI, AN, HCGC	500 000 1 000 000	1 500 000	
				5.4.3. Renforcement des capacités des instituts et des médias aux niveaux national et local pour la communication de développement et la transmission des informations sur les droits de l'enfant. (UNICEF)	MDAEP, MCTIC, HAAC, URCAB, UPMB, HCGC	500 000 0 500 000		
Produit 5.5. Les acteurs de la justice dans les procédures et mécanismes appropriés facilitant l'accès des populations vulnérables, justice. (UD, UNFPA, UNICEF, UNISIDA)	Proportion d'acteurs clés communes d'intervention formés pour mettre en œuvre les procédures et mécanismes appropriés facilitant l'accès des populations vulnérables par sexe à la justice (R:30%, C:100%)	Rapports et Publications Ministère de la justice	Volonté politique des ressources financières Implications de tous les acteurs par le biais des plateformes de dialogue et de concertation	5.5.1. Renforcement des capacités des OSC, des auxiliaires de justice, et CPS pour l'amélioration de l'accès des enfants, les jeunes et les femmes à des services de protection et de justice efficaces, (PNUD, UNICEF, ONUSIDA, UNFPA)	MJLDH, Min. Famille, MISPC			
				5.5.2. Renforcement des capacités institutionnelles et techniques du système judiciaire en vue de rendre sa contribution à la lutte contre la corruption efficace (PNUD)			500 000 500 000	

Résultats UNDAF (Effets/Produits)	Indicateurs		Risques et hypothèses	Axes d'interventions des organismes des Nations Unies	Partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives		
	Libellés (Donnée de réf. ; Cible)	Sources et moyens de vérification				Ressources principales/ ordinaires (a)	Autres Ressources (b)	Total (a+b)
				5.5.3. Renforcement des capacités institutionnelles et techniques du système judiciaire (extension OCPM et Tribunaux amis des enfants, mécanismes de référence) (PNUD, UNICEF)	Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice	500 000	2 000 000	2 500 000
	- Nombre de tribunaux amis d'enfants - Nombre d'unités de police / gendarmerie disposant de service de protection de l'enfant et de la femme - Nombre de rapport pays et alternatifs soumis - Nombre de communes utilisant les mécanismes de référence des enfants			5.5.4. Renforcement du mécanisme de suivi et d'accompagnement du Gouvernement pour la mise en œuvre des résolutions et conventions et traités internationaux et régionaux dans le cadre de la protection de l'enfant et de la lutte contre les violences faites aux femmes et de la promotion du genre (PNUD, UNFPA, UNICEF)	Ministère de la Justice, Ministère de la Famille	300 000	1 500 000	1 800 000

Résultats UNDAF (Effets/Produits)	Indicateurs			Axes d'interventions des organismes des Nations Unies	Partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives		
	Libellés (<i>Donnée de réf. ; Cible</i>)	Sources et moyens de vérification	Risques et hypothèses			Ressources principales/ ordinaires (a)	Autres Ressources (b)	Total (a+b)
<p>Effet 6. D'ici à fin 2018, les institutions et les populations des communes d'intervention assurent une meilleure gestion de l'environnement, des ressources naturelles et énergétiques, du cadre de vie, ainsi que des conséquences des changements climatiques, des crises et catastrophes naturelles.</p> <p>(PNUD, UNFPA, UNHCR, ONUSIDA, OMS, UNCDF, PAM, FAO, BIT)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'exécution physique du Plan de Contingence Nationale (R:XX;C:XX) Proportion de ménages évacuant les ordures par la voirie publique, privée et ONG (R:T (16,9%), Ur (36,9), Ru (0,6) ; C:50%) Proportion de ménages utilisant les combustibles solides pour la cuisson (R:91,98 ; C:XX) Proportion de zones forestières protégées (R:12,5% ; C:15%) Taux de reboisement (R:10% ; C:20%) Proportion d'agriculteurs, d'éleveurs et de pêcheurs ayant adopté des itinéraires techniques adaptés aux changements climatiques. (R:XX ; C:XX) 	<p>PAGIDF EMICoV</p> <p>Rapport annuel CERF, DGFRN, ONAB</p> <p>Rapport PANA1 EMICOV</p> <p>ONASA,</p> <p>PAPDFGC</p>	Adhésion des populations et des élus locaux			5 000 000	27 000 000	32 000 000
<p>Produit 6.1. Les institutions et les populations sont outillées pour mieux gérer les ressources naturelles,</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'outils de gestion élaborés et opérationnels (documents de politiques, de stratégie, 	<p>Rapport projets PIFSAP, PAPE PAPDFGC Projet Intégré PAGIDF</p>	Disponibilité des ressources humaines et financière	<p>6.1.1. Amélioration de la gestion durable des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables. (PNUD, FAO)</p>		1 900 000	1 000 000	2 900 000

Résultats UNDAF (Effets/Produits)	Indicateurs		Risques et hypothèses	Axes d'interventions des organismes des Nations Unies	Partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives		
	Libellés (Donnée de réf. ; Cible)	Sources et moyens de vérification				Ressources principales/ordinaires (a)	Autres Ressources (b)	Total (a+b)
énergétiques et le cadre de vie (PNUD, UNCDF, FAO)	Plan d'Actions, document de gestion par sous-secteur – (R : 15 ; C : 30)			6.1.2. Amélioration du cadre de vie des populations par l'assainissement (<i>PNUD</i>)				
Produit 6.2. Les institutions nationales, et locales ainsi que les communautés ont des capacités accrues en matière de protection et de gestion durable des écosystèmes (PNUD, UNCDF)	<ul style="list-style-type: none"> Proportion de communes renforcées dans la gestion des ressources naturelles, énergétiques et du cadre de vie (R : 15% ; C : 40%). Proportion de l'espace <u>surface nationale</u> reboisée ou restaurée. (R : 35% ; C : 60%) 	Rapport PAPE PIFSAP, Projet Intégré		6.2.1. Renforcement des capacités nationales de gestion pour la préservation de l'environnement, la gestion et la préservation des ressources naturelles, des écosystèmes terrestres protégés et la facilitation de l'accès aux sources d'énergies renouvelables (<i>PNUD</i>)	MEHU MAEP MERPMEDER	500 000	10 000 000	10 500 000
		PAPDFGC		6.2.2. Préservation des écosystèmes terrestres protégés (<i>PNUD, FAO</i>)	MEHU MAEP MERPMEDER	500 000	10 000 000	10 250 000
				6.2.3. Réduction des risques liés aux changements climatiques par le reboisement (<i>PAM, PNUD</i>)	MAEP	3 200 000		
Produit 6.3. Les institutions et les communautés disposent davantage de capacités pour accroître la résilience face aux changements climatiques et aux crises et catastrophes naturelles (PNUD, UNCDF, UNFPA, UNICEF, FAO, PAM)	<ul style="list-style-type: none"> Proportion de communes disposant d'équipements de mesure agro-climatique et hydrologiques (R : 39% ; C: 52%) Proportion de cadres (H/F) disposant de capacités à donner l'alerte précoce avant une crise climatique ou une catastrophe. (R : 5% ; C : 10%) 	Rapport PANAI, SAP PAPDFGC	Adhésion des populations et des élus locaux	6.3.1. Plaidoyer pour l'instauration d'un dialogue de politique en vue de la formulation et de la mise en œuvre des stratégies d'adaptation aux impacts des changements climatiques et renforcement des capacités des institutions nationales et locales à l'alerte précoce (<i>PNUD, UNCDF</i>)	MEHU MAEP MERPMEDER	500 000	3 000 000	3 500 000
		Etude spécifique en cas de sinistre	Forte implication des parties prenantes	6.3.2. Dynamisation de la plateforme de gestion des risques et catastrophes naturelles aux niveaux national et décentralisé en tenant compte des besoins des	MEHU MAEP MERPMEDER MISPC, MDGLAAT	500 000	1000 000	1 500 000

Résultats UNDAF (Effets/Produits)	Indicateurs		Risques et hypothèses	Axes d'interventions des organismes des Nations Unies	Partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives		
	Libellés (<i>Donnée de réf. ; Cible</i>)	Sources et moyens de vérification				Ressources principales/ordinaires (a)	Autres Ressources (b)	Total (a+b)
	<ul style="list-style-type: none"> Proportion d'agriculteurs, d'éleveurs et de pêcheurs(H/F) formés à l'utilisation des itinéraires techniques adaptés aux changements climatiques (R : 17%; C : 35%). Proportion de communes disposant de Plan de contingence (R : 13; C : 55:) 			populations ciblées en particulier les jeunes, les femmes <i>(PNUD, UNFPA, UNICEF, OMS, FAO, PAM)</i>				
				6.3.3. Renforcement des capacités des structures nationales et communales pour l'évaluation des catastrophes prenant en compte les besoins spécifiques des populations sinistrées <i>(UNFPA, UNICEF, OMS, PNUD, PAM, FAO, UNHCR, ONUSIDA)</i>	MISPC, MS,	500 0000	500 000	1 000 000
				6.3.4. Construction de diguettes pour l'amélioration des conditions de vie des communautés vivant dans les zones à haut risque d'inondation <i>(PAM)</i>	MEP, MTPT	6 200 000		6 200 000
				6.3.5. Mise en place de mécanismes efficaces et efficients de résilience et de protection sociale des populations des zones à risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle <i>(FAO)</i>	MAEP MISPC	2 731 0000	519 000	3 250 000

Annexe 2 : Plan intégré de suivi, d'évaluation et de recherche de l'UNDAF Bénin (2014-2018)

<p>Le Plan intégré de suivi, d'évaluation et de Recherche (PISER) aide à utiliser les données de façon stratégique, au cours de la mise en œuvre de l'UNDAF et des programmes. Chaque année, un PISER annuel doit être élaboré et discuté au cours des revues annuelles de l'UNDAF.</p>
<p>Le PISER aide à :</p>
<ul style="list-style-type: none"> • formuler un ensemble de sujets pour l'évaluation stratégique ;
<ul style="list-style-type: none"> • identifier les activités qui établissent les bases de référence et permettent de suivre la progression d'un programme, et décider du moment où elles doivent avoir lieu ;
<ul style="list-style-type: none"> • identifier les différentes thématiques de recherche à mener pour combler les lacunes de connaissances, entre autres celles qui ont été identifiées lors de la préparation de l'analyse de causalité ;
<ul style="list-style-type: none"> • gérer les responsabilités de l'UNDAF en matière de suivi et d'évaluation ;
<ul style="list-style-type: none"> • synchroniser la collecte et la circulation de l'information et identifier les occasions appropriées pour les prises de décisions ;
<ul style="list-style-type: none"> • identifier les besoins et les activités susceptibles de renforcer les capacités des partenaires dans le secteur de la formulation des indicateurs, la collecte de données, de la gestion de l'information et de l'analyse.
<p>En tant que synthèse de l'appui apporté par le SNU aux activités de suivi, d'évaluation et de recherche pendant le cycle de vie de l'UNDAF, le PISER aide à coordonner et orienter ces activités avec d'autres partenaires.</p>

Annexe 2 : pIAn intégré de suivi, d'évAluAtion et de recherche

Type d'activités	2014	2015	2016	2017	2018
EnQuETES PAR SOnDAGE / ETuDES	MICS	Enquête de prévalence du VIH			
	Enquête CAP sur les VFF et la PF chez les Adolescents et Jeunes (UNFPA)	Enquête de base sur l'usage des foyers améliorés dans les zones cibles		Préparation Etude AGVSA sur la sécurité alimentaire/enquête nutritionnelle (PAM/ UNICEF)	Finalisation Etude AGVSA sur la sécurité alimentaire/enquête nutritionnelle (PAM/ UNICEF)
	enquête de base sur la sécurisation des produits de SR (UNFPA)	Etude sur l'accessibilité à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement			Etude approfondie EDSB Enquête de base sur les indicateurs du prochain cycle

Type d'activités	2014	2015	2016	2017	2018
SYSTEME DE SuVI	Enquête ménages EMICoV	Elaboration du Rapport Final sur la mise en œuvre et le suivi des OMD au Bénin	Enquête ménages EMICoV	Enquête ménages EDSB	Mise à jour de la Base de données BenInfo et mise en place des bases de données départementales pour le suivi de l'UNDAF, de la SCRП et des ODD
	Enquête de Couverture Vaccinale		Enquête ménages EDSB	Enquête SARA	
	Enquête SARA (Services Availability Readiness Assessment)	Système opérationnel de S&E des ODD (PNUD) (préciser de quoi il s'agit. Est-ce l'élaboration, la mise en œuvre ou le suivi du système ?)	Actualisation et partage du PISER de l'UNDAF	Mise à jour PISER annuel (PISERA)	Mise en place et mise à jour des bases de données au niveau local
	Actualisation et partage du PISER de l'UNDAF (appui au suivi de la SCRП, etc.)			Mise à jour des bases de données au niveau local ;	Mise à jour PISER annuel
	Renforcement de la Base de données BenInfo et mise en place des bases de données départementales pour le suivi de l'UNDAF, de la SCRП et des OMD	Mise à Jour PISER annuel (PISERA)	Mise à jour de la Base de données BenInfo et des bases de données départementales et communales pour le suivi de l'UNDAF, de la SCRП et des ODD		
	Mise en place d'une base de données pour la zone d'intervention conjointe des Agences du SNU	Elaboration d'un tableau de bord de l'OFFE	Démarrage processus réflexion sur l'UNDAF 2019-2024 (Mise en place Comité de Pilotage, Elaboration Note conceptuelle, ...)		
	Mise à Jour PISER annuel (PISERA)		Mise à jour PISER annuel		

Annexe 2 : pIAn intégré de suivi, d'évAluAtion et de recherche

Type d'activités	2014	2015	2016	2017	2018
EVALUATIONS	<p>Evaluation institutionnelle des réseaux et associations et autres IP futurs partenaires de mise en œuvre du 8^{ème} Programme</p> <p>Rapport de progrès Effets UNDAF</p> <p>Rapport de progrès des PTA</p>	<p>Evaluation finale SCRP</p> <p>Evaluation de la mise en œuvre du Plan d'Actions de la Politique Nationale du Genre (UNFPA)</p> <p>Rapport de progrès effets UNDAF</p>	<p>Rapport de progrès Effets UNDAF</p> <p>Rapport de progrès des PTA</p> <p>Evaluation à mi-parcours de l'UNDAF (y compris les zones d'interventions conjointes du SNU)</p>	<p>Rapports de progrès Effets UNDAF</p> <p>Rapport de progrès des PTA</p> <p>Préparation de l'évaluation de l'UNDAF 2014-2018 (Elaboration des TDR,</p> <p>Evaluation du/des projet (s) conjoint (s) ciblé (s) sur la zone d'intervention du SNU (à préciser)</p> <p>Evaluation finale de l'UNDAF et des Programmes de Pays</p>	<p>Evaluation finale de l'UNDAF et des programmes appuyés par les Agences</p> <p>Rapport de progrès Effets UNDAF</p>

Type d'activités	2014	2015	2016	2017	2018
rEVuES	<p>Revue annuelle des PTA des projets/programmes appuyés par les Agences du SNU</p> <p>Revue de Groupes d'Effet</p> <p>Revue annuelle de l'UNDAF et des programmes appuyés par les Agences du SNU</p>	<p>Revue annuelle des PTA des projets/programmes appuyés par les Agences du SNU</p> <p>Revue de Groupes d'Effet</p> <p>Revue annuelle de l'UNDAF et des programmes appuyés par les Agences du SNU</p>	<p>Revue annuelle des PTA des projets/programmes appuyés par les Agences du SNU</p> <p>Revue à mi-parcours des projets conjoints</p> <p>Revue de Groupes d'Effet</p> <p>Revue annuelle de l'UNDAF et des programmes appuyés par les Agences du SNU</p> <p>Revue à mi-parcours de l'UNDAF</p>	<p>Revue annuelle des PTA des projets/programmes appuyés par les Agences du SNU</p> <p>Revue de Groupes d'Effet</p> <p>Revue annuelle de l'UNDAF et des programmes appuyés par les Agences du SNU</p>	<p>Revue annuelle des PTA des projets/programmes appuyés par les Agences du SNU</p> <p>Revue de Groupes d'Effet</p> <p>Revue annuelle de l'UNDAF et des programmes appuyés par les Agences du SNU</p> <p>Revue finale UNDAF et des Programmes de Pays</p>
Activités d'appui	<p>Missions de Supervisions</p> <p>Supervision annuelle de la zone d'intervention conjointe des Agences (Rapports)</p> <p>Missions conjointes de suivi sur le terrain avec les IP et la NEX</p> <p>Monitoring semestriel des interventions en santé (Monitoring Plus)</p> <p>Missions d'appui technique aux programmes</p>	<p>Missions de Supervisions</p> <p>Supervision annuelle de la zone d'intervention conjointe des Agences du SNU</p> <p>Monitoring Plus</p> <p>Missions conjointes de suivi sur le terrain</p> <p>Missions d'appui technique aux programmes</p>	<p>Missions de Supervisions</p> <p>Supervision annuelle de la zone d'intervention conjointe des Agences du SNU</p> <p>Monitoring Plus</p> <p>Missions conjointes de suivi sur le terrain</p> <p>Missions d'appui technique aux programmes</p>	<p>Missions de Supervisions</p> <p>Monitoring Plus</p> <p>Missions conjointes de suivi sur le terrain</p> <p>Missions d'appui technique aux programmes</p>	<p>Missions de Supervisions</p> <p>Monitoring Plus</p> <p>Missions conjointes de suivi sur le terrain</p> <p>Missions d'appui technique aux programmes</p>

Type d'activités	2014	2015	2016	2017	2018
rEnForCEMEnT DE CAPACITES En SuIVI & EVALuATIOn	<p>Formation et échanges sur l'utilisation du PISER et du PISERA en tant qu'outils de gestion et de prise de décisions</p> <p>Formation des partenaires sur les procédures de programmation et de gestion axée sur les résultats</p> <p>Formation des partenaires de mise en œuvre sur les principes de l'approche harmonisée (HACT)</p> <p>Appui au développement du réseau des évaluateurs</p> <p>Renforcement de capacités sur le processus de prise en compte des thèmes transversaux, d'élaboration et de mise en œuvre de programmes conjoints</p> <p>Renforcement des capacités de la Société Civile pour sa participation à l'évaluation de la SCRП et des OMD</p> <p>- Formations des utilisateurs et formateurs des nouvelles versions de DevInfo</p> <p>Identification des besoins de renforcement des capacités des partenaires en suivi et évaluation des projets/ programmes appuyés par les Agences du SNU</p> <p>Elaboration d'un plan de renforcement des capacités en suivi et évaluation</p> <p>Renforcement des capacités des RH en S/E</p>	<p>Formation et échanges sur l'utilisation du PISERA en tant qu'outil de gestion et de prise de décisions</p> <p>Appui au développement du réseau des évaluateurs</p>	<p>Formation et échanges sur l'utilisation du PISERA en tant qu'outil de gestion et de prise de décisions</p> <p>Formation des partenaires sur les procédures de programmation et de gestion axée sur les résultats</p> <p>Appui au développement du réseau des évaluateurs</p> <p>Formation des partenaires de mise en œuvre sur les principes de l'approche harmonisée (HACT)</p>	<p>Formation et échanges sur l'utilisation du PISERA en tant qu'outil de gestion et de prise de décisions</p> <p>Formations pour la préparation du prochain UNDAF/CCA</p> <p>Appui au développement du réseau des évaluateurs</p>	<p>Appui au développement du réseau des évaluateurs</p> <p>Renforcement des capacités des RH en S&E</p>

Annexe 2 : pIAn intégré de suivi, d'évAluAtion et de recherche

Type d'activités	2014	2015	2016	2017	2018
EnQuETES PAR SONDAGE / ETuDES	Enquête ménages EMICoV	Enquête de prévalence du VIH		Enquête ménages EDSB	
	MICS		Enquête ménages EMICoV		Finalisation Etude AGVSA sur la sécurité alimentaire/ enquête nutritionnelle (PAM/UNICEF)
	Enquête de Couverture Vaccinale	Enquête de base sur l'usage des foyers améliorés dans les zones cibles	Enquête ménages EDSB	Préparation Etude AGVSA sur la sécurité alimentaire/enquête nutritionnelle (PAM/ UNICEF)	
	Enquête SARA (Services Availabilty Readiness Assessment)	Etude sur l'accessibilité à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement		Enquête SARA	
	Enquête CAP sur les VFF et la PF chez les Adolescents et Jeunes (UNFPA)				Etude approfondie EDSB
	Etude sur l'intégration du genre dans les documents nationaux élaborés par le MDAEP y compris les Projets et Programmes (UNFPA)				
	enquête de base sur la sécurisation des produits de SR (UNFPA)				
	Etudes de base sur les indicateurs en SR et en Genre, Population et développement (UNFPA)				

Annexe 2 : pIAn intégré de suivi, d'évAluAtion et de recherche

Type d'activités	2014	2015	2016	2017	2018
SYSTEME DE SuVI	Actualisation et partage du PISER de l'UNDAF (appui au suivi de la SCR, etc.)	Elaboration du Rapport Final sur la mise en œuvre et le suivi des OMD au Bénin	Actualisation et partage du PISER de l'UNDAF	Elaboration du Bilan commun de pays pour préparation UNDAF 2019-2024	Elaboration de l'UNDAF 2019-2024 et de sa matrice de suivi et d'évaluation)
	Supervision annuelle de la zone d'intervention conjointe des Agences (Rapports)	Système opérationnel de S&E des ODD (PNUD)	Supervision annuelle de la zone d'intervention conjointe des Agences du SNU	Mise à jour PISER annuel (PISERA)	Mise à jour de la Base de données BenInfo et mise en place des bases de données départementales pour le suivi de l'UNDAF, de la SCR et des ODD
	Renforcement de la Base de données BenInfo et mise en place des bases de données départementales pour le suivi de l'UNDAF, de la SCR et des OMD)	Revue à mi-parcours des projets conjoints	Mise à jour des bases de données au niveau local ;	Mise en place et mise à jour des bases de données au niveau local
	Mise en place d'une base de données pour la zone d'intervention conjointe des Agences du SNU	Supervision annuelle de la zone d'intervention conjointe des Agences du SNU	Mise à jour de la Base de données BenInfo et des bases de données départementales et communales pour le suivi de l'UNDAF, de la SCR et des ODD	Rapports de progrès Effets UNDAF	Mise à jour PISER annuel
	Rapport de progrès Effets UNDAF	Mise à Jour PISER annuel (PISERA)	Démarrage processus réflexion sur l'UNDAF 2019-2024	Monitoring Plus	Rapport de progrès Effets UNDAF
	Mise à Jour PISER annuel (PISERA)	Elaboration d'un tableau de bord de l'OFFE	Mise à jour PISER annuel		Monitoring Plus
	Monitoring semestriel des interventions en santé (Monitoring Plus)	Rapport de progrès effets UNDAF	Rapport de progrès Effets UNDAF		
		Monitoring Plus			

Annexe 2 : pIAn intégré de suivi, d'évAluAtion et de recherche

Type d'activités	2014	2015	2016	2017	2018
EVALUATIONS		<p>Evaluation finale SCRCP</p> <p>Evaluation de la mise en œuvre du Plan d'Actions de la Politique Nationale du Genre (UNFPA)</p>	<p>Evaluation à mi-parcours de l'UNDAF (y compris les zones d'interventions conjointes du SNU)</p>	<p>Préparation de l'évaluation de l'UNDAF 2014-2018</p> <p>Evaluation du/des projet (s) conjoint (s) ciblé (s) sur la zone d'intervention du SNU (à préciser)</p> <p>Evaluation finale de l'UNDAF et des Programmes de Pays</p>	<p>Evaluation finale de l'UNDAF et des programmes appuyés par les Agences</p> <p>Enquête de base sur les indicateurs du prochain cycle</p>
REVUES	<p>Revue annuelle des PTA des projets/programmes appuyés par les Agences du SNU</p> <p>Revue de Groupes d'Effet</p> <p>Revue annuelle de l'UNDAF et des programmes appuyés par les Agences du SNU</p>	<p>Revue annuelle des PTA des projets/programmes appuyés par les Agences du SNU</p> <p>Revue de Groupes d'Effet</p> <p>Revue annuelle de l'UNDAF et des programmes appuyés par les Agences du SNU</p>	<p>Revue annuelle des PTA des projets/programmes appuyés par les Agences du SNU</p> <p>Revue de Groupes d'Effet</p> <p>Revue annuelle de l'UNDAF et des programmes appuyés par les Agences du SNU</p> <p>Revue à mi-parcours de l'UNDAF</p>	<p>Revue annuelle des PTA des projets/programmes appuyés par les Agences du SNU</p> <p>Revue de Groupes d'Effet</p> <p>Revue annuelle de l'UNDAF et des programmes appuyés par les Agences du SNU</p>	<p>Revue annuelle des PTA des projets/programmes appuyés par les Agences du SNU</p> <p>Revue de Groupes d'Effet</p> <p>Revue annuelle de l'UNDAF et des programmes appuyés par les Agences du SNU</p>

Annexe 2 : pIAn intégré de suivi, d'évAluAtion et de recherche

Type d'activités	2014	2015	2016	2017	2018
Activités d'appui	<p>Missions de Supervisions</p> <p>Missions conjointes de suivi sur le terrain</p> <p>Missions d'appui technique aux programmes</p>	<p>Missions de Supervisions</p> <p>Missions conjointes de suivi sur le terrain</p> <p>Missions d'appui technique aux programmes</p>	<p>Missions de Supervisions</p> <p>Missions conjointes de suivi sur le terrain</p> <p>Missions d'appui technique aux programmes</p>	<p>Missions de Supervisions</p> <p>Missions conjointes de suivi sur le terrain</p> <p>Missions d'appui technique aux programmes</p>	<p>Missions de Supervisions</p> <p>Missions conjointes de suivi sur le terrain</p> <p>Missions d'appui technique aux programmes</p> <p>Revue finale UNDAF et des Programmes de Pays</p>

Annexe 2 : pLAN intégré de suivi, d'éVALuATIOn et de recherche

Type d'activités	2014	2015	2016	2017	2018	
rEnForCEMEnT DE CAPACITES En SuIVI & EVALuATIOn	Formation et échanges sur l'utilisation du PISER et du PISERA en tant qu'outils de gestion et de prise de décisions	Formation et échanges sur l'utilisation du PISERA en tant qu'outil de gestion et de prise de décisions	Formation et échanges sur l'utilisation du PISERA en tant qu'outil de gestion et de prise de décisions	Formation et échanges sur l'utilisation du PISERA en tant qu'outil de gestion et de prise de décisions	Appui au développement du réseau des évaluateurs	
	Formation des partenaires sur les procédures de programmation et de gestion axée sur les résultats		Formation des partenaires sur les procédures de programmation et de gestion axée sur les résultats	Formation des partenaires sur les procédures de programmation et de gestion axée sur les résultats		
	Formation des partenaires de mise en œuvre sur les principes de l'approche harmonisée (HACT)	Formation des partenaires sur les procédures de programmation et de gestion axée sur les résultats				Renforcement des capacités des RH en S&E
	Appui au développement du réseau des évaluateurs	Appui au développement du réseau des évaluateurs	Appui au développement du réseau des évaluateurs	Formations pour la préparation du prochain UNDAF/CCA		
	Renforcement de capacités sur le processus de prise en compte des thèmes transversaux, d'élaboration et de mise en œuvre de programmes conjoints	Formation des partenaires de mise en œuvre sur les principes de l'approche harmonisée (HACT)	Formation des partenaires de mise en œuvre sur les principes de l'approche harmonisée (HACT)	Appui au développement du réseau des évaluateurs		
	Renforcement des capacités de la Société Civile pour sa participation à l'évaluation de la SCRIP et des OMD					
	- Formations des utilisateurs et formateurs des nouvelles versions de DevInfo					
	Identification des besoins de renforcement des capacités des partenaires en suivi et évaluation des projets/ programmes appuyés par les Agences du SNU					
Elaboration d'un plan de renforcement des capacités en suivi et évaluation						
Renforcement des capacités des RH en S/E						

Annexe 2 : pIAn intégré de suivi, d'évAluAtion et de recherche

Type d'activités	2014	2015	2016	2017	2018
PuBliCATIOnS	<p>Publication du Rapport d'avancement 2014 de la SCRP 2011-2015</p> <p>Publication du rapport CIPD</p>	<p>Vulgarisation de la base de données de la zone d'intervention conjointe des Agences du SNU</p> <p>Elaboration du rapport OMD+15</p> <p>Ateliers de restitution des grandes conférences internationales sur les questions PD</p>		<p>Elaboration du draft du CPD</p>	<p>Publication du Rapport 2017</p> <p>d'avancement de la SCRP 2017-2022</p> <p>Elaboration des CPD</p> <p>Elaboration du Plan d'Actions de l'UNDAF</p> <p>Elaboration des programmes / projets conjoints</p>

Type d'activités	2014	2015	2016	2017	2018
ACTIVITES DES PARTENAIRES	<p>Elaboration du Rapport alternatif de la Société Civile sur les OMD</p> <p>Répertoire des PTFs pouvant participer au financement des activités genre aux côtés d'U SNU et domaines d'interventions</p> <p>Plaidoyer pour la mobilisation des ressources additionnelles en vue de l'atteinte des OMD en 2015</p>	<p>Elaboration du Rapport alternatif de la Société Civile sur les OMD</p> <p>Evaluation de la mise en œuvre de la SCRP 2011-2015</p> <p>Démarrage élaboration SCRP 2017-2022</p> <p>Plaidoyer pour la mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre de l'agenda post 2015 et des ODD</p>	<p>Elaboration du Rapport alternatif de la Société Civile sur les ODD</p> <p>Recensement agricole 2016-2017</p> <p>Rapport d'avancement SCRP 2011-2015</p> <p>Evaluation des contributions des PTFs aux activités conjointes</p> <p>Finalisation SCRP 2017-2022</p> <p>Plaidoyer pour la mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre de l'agenda post 2015 et des ODD</p>	<p>Rapport de la Société Civile et Rapport national sur l'agenda post 2015 et les ODD</p> <p>Rapport d'avancement SCRP 2017-2022</p> <p>Plaidoyer pour la mobilisation des ressources additionnelles en vue de la mise en œuvre de l'agenda post 2015 et des ODD</p>	<p>Rapport de la Société Civile et Rapport national sur les ODD</p> <p>Rapport d'avancement SCRP 2017-2022</p> <p>Plaidoyer pour la mobilisation des ressources additionnelles en vue de la mise en œuvre de l'agenda post 2015 et de l'atteinte des ODD</p>

Annexe 3 : Mise en œuvre du Plan Intégré de Suivi, d'Évaluation et de Recherche de l'UNDAF

Bilan de l'année 2014 :

xx activités planifiées

- xx Complètement réalisées soit x%.
 - x enquête (x%)
 - x évaluations (x%)
 - x systèmes et outils de suivi appuyés (x%)
 - x activités de renforcement des capacités appuyées (x%)
- x en cours pour être achevées en 2015 (à préciser)
- x reprogrammées pour 2015 (à préciser)

x activités réalisées non planifiées

- x enquêtes (préciser, pourquoi)
- x évaluations et revues (préciser, pourquoi)
- x Etudes (préciser, pourquoi)
-

Plan 2015 :

x Activités planifiées.

- x enquêtes ménages/études majeures
- x systèmes/outils de suivi appuyés (xx)
- x évaluations
- x Activités de formation (xxx)
- x revues annuelles
- x publications

Type d'activités	2014	2015	2016	2017	2018
EnQuETES PAr SONDAGE / ETuDES	MICS	Enquête de prévalence du VIH			
	Enquête CAP sur les VFF et la PF chez les Adolescents et Jeunes (UNFPA)	Enquête de base sur l'usage des foyers améliorés dans les zones cibles		Préparation Etude AGVSA sur la sécurité alimentaire/enquête nutritionnelle (PAM/ UNICEF)	Finalisation Etude AGVSA sur la sécurité alimentaire/ enquête nutritionnelle (PAM/UNICEF)
	enquête de base sur la sécurisation des produits de SR (UNFPA)	Etude sur l'accessibilité à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement			Etude approfondie EDSB Enquête de base sur les indicateurs du prochain cycle

Type d'activités	2014	2015	2016	2017	2018
SYSTEME DE Suivi	<p>Enquête ménages EMICoV</p> <p>Enquête de Couverture Vaccinale</p> <p>Enquête SARA (Services Availability Readiness Assessment)</p> <p>Actualisation et partage du PISER de l'UNDAF (appui au suivi de la SCR, etc.)</p> <p>Renforcement de la Base de données BenInfo et mise en place des bases de données départementales pour le suivi de l'UNDAF, de la SCR et des OMD</p> <p>Mise en place d'une base de données pour la zone d'intervention conjointe des Agences du SNU</p> <p>Mise à Jour PISER annuel (PISERA)</p>	<p>Elaboration du Rapport Final sur la mise en œuvre et le suivi des OMD au Bénin</p> <p>Système opérationnel de S&E des ODD (PNUD) (préciser de quoi il s'agit. Est-ce l'élaboration, la mise en œuvre ou le suivi du système ?)</p> <p>Mise à Jour PISER annuel (PISERA)</p> <p>Elaboration d'un tableau de bord de l'OFFE</p>	<p>Enquête ménages EMICoV</p> <p>Enquête ménages EDSB</p> <p>Actualisation et partage du PISER de l'UNDAF</p> <p>Mise à jour de la Base de données BenInfo et des bases de données départementales et communales pour le suivi de l'UNDAF, de la SCR et des ODD</p> <p>Démarrage processus réflexion sur l'UNDAF 2019-2024</p> <p>Mise à jour PISER annuel</p>	<p>Enquête ménages EDSB</p> <p>Enquête SARA</p> <p>Mise à jour PISER annuel (PISERA)</p> <p>Mise à jour des bases de données au niveau local ;</p>	<p>Mise à jour de la Base de données BenInfo et mise en place des bases de données départementales pour le suivi de l'UNDAF, de la SCR et des ODD</p> <p>Mise en place et mise à jour des bases de données au niveau local</p> <p>Mise à jour PISER annuel</p>

Type d'activités	2014	2015	2016	2017	2018
EVALUATIONS	<p>Evaluation institutionnelle des réseaux et associations et autres IP futurs partenaires de mise en œuvre du 8^{ème} Programme</p> <p>Rapport de progrès Effets UNDAF</p> <p>Rapport de progrès des PTA</p>	<p>Evaluation finale SCRIP</p> <p>Evaluation de la mise en œuvre du Plan d'Actions de la Politique Nationale du Genre</p> <p>Rapport de progrès effets UNDAF</p>	<p>Rapport de progrès Effets UNDAF</p> <p>Rapport de progrès des PTA</p> <p>Evaluation à mi-parcours de l'UNDAF (y compris les zones d'interventions conjointes du SNU)</p>	<p>Rapports de progrès Effets UNDAF</p> <p>Rapport de progrès des PTA</p> <p>Préparation de l'évaluation de l'UNDAF 2014-2018</p> <p>Evaluation du/des projet (s) conjoint (s) ciblé (s) sur la zone d'intervention du SNU (à préciser)</p> <p>Evaluation finale de l'UNDAF et des Programmes de Pays</p>	<p>Evaluation finale de l'UNDAF et des programmes appuyés par les Agences</p> <p>Rapport de progrès Effets UNDAF</p>

Type d'activités	2014	2015	2016	2017	2018
rEVuES	<p>Revue annuelle des PTA des projets/programmes appuyés par les Agences du SNU</p> <p>Revue de Groupes d'Effet</p> <p>Revue annuelle de l'UNDAF et des programmes appuyés par les Agences du SNU</p>	<p>Revue annuelle des PTA des projets/programmes appuyés par les Agences du SNU</p> <p>Revue de Groupes d'Effet</p> <p>Revue annuelle de l'UNDAF et des programmes appuyés par les Agences du SNU</p>	<p>Revue annuelle des PTA des projets/programmes appuyés par les Agences du SNU</p> <p>Revue à mi-parcours des projets conjoints</p> <p>Revue de Groupes d'Effet</p> <p>Revue annuelle de l'UNDAF et des programmes appuyés par les Agences du SNU</p> <p>Revue à mi-parcours de l'UNDAF</p>	<p>Revue annuelle des PTA des projets/programmes appuyés par les Agences du SNU</p> <p>Revue de Groupes d'Effet</p> <p>Revue annuelle de l'UNDAF et des programmes appuyés par les Agences du SNU</p>	<p>Revue annuelle des PTA des projets/programmes appuyés par les Agences du SNU</p> <p>Revue de Groupes d'Effet</p> <p>Revue annuelle de l'UNDAF et des programmes appuyés par les Agences du SNU</p> <p>Revue finale UNDAF et des Programmes de Pays</p>
Activités d'appui	<p>Missions de Supervisions</p> <p>Supervision annuelle de la zone d'intervention conjointe des Agences (Rapports)</p> <p>Missions conjointes de suivi sur le terrain avec les IP et la NEX</p> <p>Monitorage semestriel des interventions en santé (Monitorage Plus)</p> <p>Missions d'appui technique aux programmes</p>	<p>Missions de Supervisions</p> <p>Supervision annuelle de la zone d'intervention conjointe des Agences du SNU</p> <p>Monitorage Plus</p> <p>Missions conjointes de suivi sur le terrain</p> <p>Missions d'appui technique aux programmes</p>	<p>Missions de Supervisions</p> <p>Supervision annuelle de la zone d'intervention conjointe des Agences du SNU</p> <p>Monitorage Plus</p> <p>Missions conjointes de suivi sur le terrain</p> <p>Missions d'appui technique aux programmes</p>	<p>Missions de Supervisions</p> <p>Monitorage Plus</p> <p>Missions conjointes de suivi sur le terrain</p> <p>Missions d'appui technique aux programmes</p>	<p>Missions de Supervisions</p> <p>Monitorage Plus</p> <p>Missions conjointes de suivi sur le terrain</p> <p>Missions d'appui technique aux programmes</p>

Type d'activités	2014	2015	2016	2017	2018
rEnForCEMEnt DE CAPACITES En SuIVI & EVALuATIOn	<p>Formation et échanges sur l'utilisation du PISER et du PISERA en tant qu'outils de gestion et de prise de décisions</p> <p>Formation des partenaires sur les procédures de programmation et de gestion axée sur les résultats</p> <p>Formation des partenaires de mise en œuvre sur les principes de l'approche harmonisée (HACT)</p> <p>Appui au développement du réseau des évaluateurs</p> <p>Renforcement de capacités sur le processus de prise en compte des thèmes transversaux, d'élaboration et de mise en œuvre de programmes conjoints</p> <p>Renforcement des capacités de la Société Civile pour sa participation à l'évaluation de la SCRP et des OMD</p> <p>- Formations des utilisateurs et formateurs des nouvelles versions de DevInfo</p> <p>Identification des besoins de renforcement des capacités des partenaires en suivi et évaluation des projets/programmes appuyés par les Agences du SNU</p> <p>Elaboration d'un plan de renforcement des capacités en suivi et évaluation</p> <p>Renforcement des capacités des RH en S/E</p>	Appui au développement du réseau des évaluateurs	<p>Formation des partenaires sur les procédures de programmation et de gestion axée sur les résultats</p> <p>Appui au développement du réseau des évaluateurs</p> <p>Formation des partenaires de mise en œuvre sur les principes de l'approche harmonisée (HACT)</p>	<p>Formations pour la préparation du prochain UNDAF/CCA</p> <p>Appui au développement du réseau des évaluateurs</p>	<p>Appui au développement du réseau des évaluateurs</p> <p>Renforcement des capacités des RH en S&E</p>

Type d'activités	2014	2015	2016	2017	2018
PuBliCATIOnS / uTIlISATIOn DE l'InFOrMATIOn	<p>Publication du Rapport d'avancement 2014 de la SCRP 2011-2015</p> <p>Publication du rapport CIPD</p>	<p>Vulgarisation de la base de données de la zone d'intervention conjointe des Agences du SNU</p> <p>Elaboration du rapport OMD+15</p> <p>Ateliers de restitution des grandes conférences internationales sur les questions PD</p>		<p>Elaboration du Bilan commun de pays pour préparation UNDAF 2019-2024</p> <p>Elaboration du draft du CPD</p>	<p>Publication du Rapport 2017 d'avancement de la SCRP 2017-2022</p> <p>Elaboration de l'UNDAF 2019-2024 et de sa matrice de suivi et d'évaluation)</p> <p>Elaboration des CPD</p> <p>Elaboration du Plan d'Actions de l'UNDAF</p> <p>Elaboration des programmes / projets conjoints</p>

Type d'activités	2014	2015	2016	2017	2018
ACTIVITES DES PARTENAIRES	<p>Elaboration du Rapport alternatif de la Société Civile sur les OMD</p> <p>Répertoire des PTFs pouvant participer au financement des activités genre aux côtés du SNU et domaines d'interventions</p> <p>Plaidoyer pour la mobilisation des ressources additionnelles en vue de l'atteinte des OMD en 2015</p>	<p>Elaboration du Rapport alternatif de la Société Civile sur les OMD</p> <p>Evaluation de la mise en œuvre de la SCRP 2011-2015</p> <p>Démarrage élaboration SCRP 2017-2022</p> <p>Plaidoyer pour la mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre de l'agenda post 2015 et des ODD</p>	<p>Elaboration du Rapport alternatif de la Société Civile sur les ODD</p> <p>Recensement agricole 2016-2017</p> <p>Rapport d'avancement SCRP 2011-2015</p> <p>Evaluation des contributions des PTFs aux activités conjointes</p> <p>Finalisation SCRP 2017-2022</p> <p>Plaidoyer pour la mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre de l'agenda post 2015 et des ODD</p>	<p>Rapport de la Société Civile et Rapport national sur l'agenda post 2015 et les ODD</p> <p>Rapport d'avancement SCRP 2017-2022</p> <p>Plaidoyer pour la mobilisation des ressources additionnelles en vue de la mise en œuvre de l'agenda post 2015 et des ODD</p>	<p>Rapport de la Société Civile et Rapport national sur les ODD</p> <p>Rapport d'avancement SCRP 2017-2022</p> <p>Plaidoyer pour la mobilisation des ressources additionnelles en vue de la mise en œuvre de l'agenda post 2015 et de l'atteinte des ODD</p>



